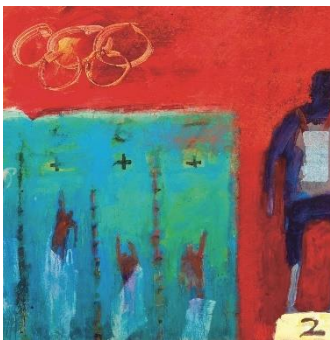




**ACADÉMIE  
DE LILLE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction des services départementaux  
de l'éducation nationale  
du Pas-de-Calais

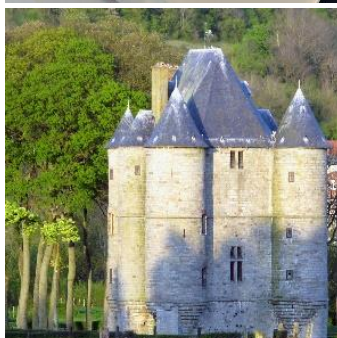


**Vade-mecum  
départemental  
2EAC**

**1<sup>er</sup> degré**



**2024  
•  
2025**



**RÉUSSIR  
LE 100 %  
ÉDUCATION  
ARTISTIQUE  
ET CULTURELLE**



**Arts plastiques • Éducation musicale  
Histoire des arts**

**Parcours d'éducation  
artistique et culturelle**

## SOMMAIRE

• <b>Projet académique - L'excellence inclusive pour nos élèves.....</b>	<b>4</b>
Une école qui forme des citoyens éclairés.....	4
• <b>Agir, s'exprimer, comprendre à travers les activités artistiques au cycle 1 .....</b>	<b>5</b>
<b>1. Objectifs visés et éléments de progressivité .....</b>	<b>5</b>
1.1. Les productions plastiques et visuelles.....	5
1.2. Univers sonores .....	6
1.3. Le spectacle vivant .....	7
<b>2. Ce qui est attendu des enfants en fin d'école maternelle.....</b>	<b>8</b>
• <b>Les enseignements artistiques aux cycles 2 et 3.....</b>	<b>8</b>
<b>Arts plastiques .....</b>	<b>8</b>
Penser son enseignement dans une logique de cycle .....	8
Concevoir et mettre en œuvre l'enseignement des arts plastiques aux cycles 2 et 3.....	8
Évaluer pour faire progresser .....	9
Des pratiques, des savoirs, des rencontres .....	9
Ressources pour l'évaluation du socle commun en arts plastiques .....	9
<b>Éducation musicale .....</b>	<b>10</b>
Enjeux et spécificités de l'éducation musicale.....	10
Organiser son enseignement .....	10
Mettre en œuvre les activités vocales .....	10
Mettre en œuvre les activités d'écoute.....	10
Mettre en œuvre les activités de création.....	10
Compléments.....	11
Ressources .....	11
• <b>Éduquer au patrimoine de proximité à l'école élémentaire .....</b>	<b>13</b>
Sensibiliser les enfants au patrimoine de proximité.....	13
Un vade-mecum pour les professeurs des écoles .....	13
• <b>Le parcours d'éducation artistique et culturelle.....</b>	<b>13</b>
Périmètre et fondements du parcours d'éducation artistique et culturelle.....	14
Une construction commune et en partenariat .....	14
Le référentiel, cadre commun de la mise en œuvre du parcours d'éducation artistique et culturelle de l'élève .....	15
• <b>Ressources académiques et outils pour la mise en œuvre du parcours .....</b>	<b>16</b>
La Délégation Régionale Académique pour l'Éducation Artistique et Culturelle (DRAEAC) .....	16
Adage .....	16
Les outils départementaux .....	17
Les ressources départementales - site Espace 62.....	18
• <b>Les dispositifs nationaux mis en œuvre dans le département.....</b>	<b>19</b>
C.H.A.M. : classes à horaires aménagés musique .....	19
C.L.E.A. : contrat local d'éducation artistique et culturelle .....	19
EROA : Espace-Rencontre avec l'Œuvre d'Art / EAO : Élèves À l'Œuvre.....	22
La classe, l'œuvre !.....	22
Développement de la pratique vocale et chorale.....	23
Chœur départemental d'enseignant·e·s .....	23
Festival "École en chœur" .....	24
Création en cours.....	25

Orchestre à l'école .....	25
École et cinéma .....	27
● <b>Partenaires culturels.....</b>	<b>28</b>
Le Louvre Lens .....	28
Les autres structures accompagnées par l'Éducation nationale.....	28
ADAGE.....	29
Musenor.....	29
● <b>Mise en œuvre de projets d'actions culturelles partenariales avec un intervenant .....</b>	<b>30</b>
Protocole départemental : projet d'action culturelle partenariale avec intervenant (PACPI) .....	30
Les intervenants extérieurs dans le cadre des enseignements artistiques .....	31
Modalités d'agrément (interventions régulières = plus de 3 séances) .....	33
● <b>Le financement de projets.....</b>	<b>34</b>
Appel à projets 2024-2025 pour la structuration du Parcours d'Éducation Artistique et Culturelle (SPEAC) .....	34
● <b>Accompagnement des enseignants : CPAV &amp; CPEM départementaux .....</b>	<b>34</b>
● <b>Annexe 1 / Réussir le 100 % EAC.....</b>	<b>35</b>
Feuille de route 100% EAC.....	35
Comment réussir le 100% EAC.....	35
À l'école des arts et de la culture.....	36
Renforcer les enseignements artistiques en articulation avec les acteurs de la culture.....	36
● <b>Annexe 2 / Le parcours d'éducation artistique et culturelle .....</b>	<b>37</b>
1 – Principes et définitions.....	37
2 – Éléments pour la mise en œuvre du parcours .....	39
3 – Les objectifs de formation en éducation artistique et culturelle visés lors du parcours .....	41
● <b>Annexe 3 – Ressources départementales “Des Œuvres aux Maîtres” .....</b>	<b>47</b>
● <b>Annexe 4 / Ressources complémentaires.....</b>	<b>47</b>
Ressources départementales.....	47
Ressources dans l'académie .....	47
Ressources nationales.....	47
Ressources pour l'éducation musicale à l'école primaire .....	49

## • **Projet académique - L'excellence inclusive pour nos élèves**



### **Une école qui forme des citoyens éclairés**

L'école est le premier lieu de formation à la citoyenneté, mais, cette évidence affirmée, il reste à définir ce qu'est un citoyen éclairé, dans toutes ses dimensions, afin que l'école puisse accompagner au mieux l'enfant dans cette construction, essentielle pour sa capacité à s'intégrer et à devenir un adulte pleinement membre de la collectivité.

Un citoyen éclairé est un citoyen qui développe son esprit critique car, « l'esprit n'est pas comme un vase qui a besoin d'être rempli ; c'est plutôt une substance qu'il s'agit seulement d'échauffer ; il faut inspirer à cet esprit une ardeur d'investigation qui le pousse vigoureusement à la recherche de la vérité » (Plutarque). La construction de l'esprit critique passe par une bonne maîtrise de la logique, mais aussi par l'éducation aux médias, qui doit être explicitement renforcée.

Un citoyen éclairé est un citoyen riche de connaissances et de culture, car citoyenneté et instruction vont de pair. Faire de l'académie un territoire 100% EAC (éducation artistique et culturelle) s'inscrit dans cette optique. Une meilleure connaissance de l'histoire et de la culture locale contribue également à une inscription positive des jeunes dans leur environnement.

Le 100% EAC est un élément indispensable de l'excellence inclusive. La force émancipatrice de la culture contribue à la réussite de tous les élèves : elle mobilise, inclut et donne sens aux enseignements.

Fondée sur la note de 2016 qui en définit les trois piliers (enseignement, fréquentation des œuvres, pratique artistique), l'EAC conjugue des pratiques culturelles « traditionnelles », des projets interdisciplinaires et transversaux, des projets locaux et ponctuels ainsi que des dispositifs nationaux et académiques, l'ensemble devant constituer une offre culturelle exigeante et accessible à tous. (...)

Tous les élèves sont concernés par le PEAC, mais, pour mieux lutter contre les fragilités, les élèves éloignés de l'offre culturelle pour diverses raisons (territoriales, sociales etc...) doivent être accompagnés par des dispositifs renforcés.

L'enjeu est de répondre aux besoins du terrain en proposant des offres culturelles adaptées donnant du sens aux apprentissages et mobilisant les élèves et les professeurs. (...)

ADAGE permet de suivre les actions et les offres et d'éviter les redondances en ne laissant aucun élève sans offre qualitative adaptée à son parcours scolaire.

**Projet académique 2022-2025, [pour une excellence inclusive](#)**



## • Agir, s'exprimer, comprendre à travers les activités artistiques au cycle 1

→ Bulletin officiel spécial, n° 2 du 26 mars 2015

Ce domaine d'apprentissage se réfère aux arts du visuel (peinture, sculpture, dessin, photographie, cinéma, bande dessinée, arts graphiques, arts numériques), aux arts du son (chansons, musiques instrumentales et vocales) et aux arts du spectacle vivant (danse, théâtre, arts du cirque, marionnettes, etc.).

L'école maternelle joue un rôle décisif pour l'accès de tous les enfants à ces univers artistiques ; elle constitue la première étape du parcours d'éducation artistique et culturelle que chacun accomplit durant ses scolarités primaire et secondaire et qui vise l'acquisition d'une culture artistique personnelle, fondée sur des repères communs.

### 1. Objectifs visés et éléments de progressivité

#### Développer du goût pour les pratiques artistiques

Les enfants doivent avoir des occasions fréquentes de pratiquer, individuellement et collectivement, dans des situations aux objectifs diversifiés.

Ils explorent librement, laissent des traces spontanées avec les outils qu'ils choisissent ou que l'enseignant leur propose, dans des espaces et des moments dédiés à ces activités.

Ils font des essais que les enseignants accueillent positivement.

Ils découvrent des matériaux qui suscitent l'exploration de possibilités nouvelles, s'adaptent à une contrainte matérielle.

Tout au long du cycle, ils s'intéressent aux effets produits, aux résultats d'actions et situent ces effets ou résultats par rapport aux intentions qu'ils avaient.

Chaque activité offre aussi l'occasion d'une expression orale, par anticipation, en situation, a posteriori ou de façon décontextualisée.

#### Découvrir différentes formes d'expression artistique

**Des rencontres avec différentes formes d'expression artistique sont organisées régulièrement ;** dans la classe, les enfants sont confrontés à des œuvres sous forme de reproductions, d'enregistrements, de films ou de captations vidéo.

La familiarisation avec une dizaine d'œuvres de différentes époques dans différents champs artistiques sur l'ensemble du cycle des apprentissages premiers permet aux enfants de commencer à construire des connaissances qui seront stabilisées ensuite pour constituer progressivement une culture artistique de référence.

Autant que possible, les enfants sont initiés à la fréquentation d'espaces d'expositions, de salles de cinéma et de spectacles vivants afin qu'ils en comprennent la fonction artistique et sociale et découvrent le plaisir d'être spectateur.

#### Vivre et exprimer des émotions, formuler des choix

**Les enfants apprennent à mettre des mots sur leurs émotions, leurs sentiments, leurs impressions,** et peu à peu, à exprimer leurs intentions et évoquer leurs réalisations comme celles des autres.

L'enseignant les incite à être précis pour comparer, différencier leurs points de vue et ceux des autres, émettre des questionnements ; il les invite à expliciter leurs choix, à formuler ce à quoi ils pensent et à justifier ce qui présente à leurs yeux un intérêt.

### 1.1. Les productions plastiques et visuelles

#### Dessiner

Les enfants doivent disposer de temps pour dessiner librement, dans un espace aménagé où sont disponibles les outils et supports nécessaires.

L'enseignant suscite l'expérimentation de différents outils, du crayon à la palette graphique, et favorise les temps d'échange pour comparer les effets produits.

Il permet aux enfants d'identifier les réponses apportées par des plasticiens, des illustrateurs d'albums, à des problèmes qu'ils se sont posés.

Il propose des consignes ouvertes qui incitent à la diversité des productions puis à la mutualisation des productions individuelles ; les échanges sur les différentes représentations d'un même objet enrichissent les pratiques et aident à dépasser les stéréotypes.

Les ébauches ou les premiers dessins sont conservés pour favoriser des comparaisons dans la durée et aider chaque enfant à percevoir ses progrès ; ils peuvent faire l'objet de reprises ou de prolongements.

### **S'exercer au graphisme décoratif**

Tout au long du cycle, les enfants rencontrent des graphismes décoratifs issus de traditions culturelles et d'époques variées.

Ils constituent des répertoires d'images, de motifs divers où ils puisent pour apprendre à reproduire, assembler, organiser, enchaîner à des fins créatives, mais aussi transformer et inventer dans des compositions.

L'activité graphique conduite par l'enseignant entraîne à l'exécution de tracés volontaires, à une observation fine et à la discrimination des formes, développe la coordination entre l'œil et la main ainsi qu'une habileté gestuelle diversifiée et adaptée.

Ces acquisitions faciliteront la maîtrise des tracés de l'écriture.

### **Réaliser des compositions plastiques, planes et en volume**

Pour réaliser différentes compositions plastiques, seuls ou en petit groupe, les enfants sont conduits à **s'intéresser à la couleur, aux formes et aux volumes**.

**Le travail de la couleur** s'effectue de manière variée avec les mélanges (à partir des couleurs primaires), les nuances et les camaïeux, les superpositions, les juxtapositions, l'utilisation d'images et de moyens différents (craies, encre, peinture, pigments naturels...).

Ces expériences s'accompagnent de l'acquisition d'un lexique approprié pour décrire les actions (foncer, éclaircir, épaissir...) ou les effets produits (épais, opaque, transparent...).

**Le travail en volume** permet aux enfants d'appréhender des matériaux très différents (argile, bois, béton cellulaire, carton, papier, etc.) ; une consigne présentée comme problème à résoudre transforme la représentation habituelle du matériau utilisé. Ce travail favorise la représentation du monde en trois dimensions, la recherche de l'équilibre et de la verticalité.

### **Observer, comprendre et transformer des images**

Les enfants apprennent peu à peu à caractériser les différentes images, fixes ou animées, et leurs fonctions, et à **distinguer le réel de sa représentation, afin d'avoir à terme un regard critique** sur la multitude d'images auxquelles ils sont confrontés depuis leur plus jeune âge.

L'observation des œuvres, reproduites ou originales, se mène en relation avec la pratique régulière de productions plastiques et d'échanges.

## **1.2. Univers sonores**

L'objectif de l'école maternelle est d'**enrichir les possibilités de création et l'imaginaire musical**, personnel et collectif, des enfants, en les confrontant à la diversité des univers musicaux. **Les activités d'écoute et de production sont interdépendantes** et participent d'une même dynamique.

### **Jouer avec sa voix et acquérir un répertoire de comptines et de chansons**

Par les usages qu'ils font de leur voix, les enfants construisent les bases de leur future voix d'adulte, parlée et chantée.

L'école maternelle propose des situations qui leur permettent progressivement d'en découvrir la richesse, les incitent à dépasser les usages courants en les engageant dans une exploration ludique (chuchotements, cris, respirations, bruits, imitations d'animaux ou d'éléments sonores de la vie quotidienne, jeux de hauteur...).

Les enfants apprennent à chanter en chœur avec des pairs ; l'enseignant prend garde à ne pas réunir un trop grand nombre d'enfants afin de pouvoir travailler sur la précision du chant, de la mélodie, du rythme et des effets musicaux.

Les enfants acquièrent un répertoire de comptines et de chansons adapté à leur âge, qui s'enrichit au cours de leur scolarité.

L'enseignant le choisit en puisant, en fonction de ses objectifs, dans la tradition orale enfantine et dans le répertoire d'auteurs contemporains.

Dans un premier temps, il privilégie les comptines et les chants composés de phrases musicales courtes, à structure simple, adaptées aux possibilités vocales des enfants (étendue restreinte, absence de trop grandes difficultés mélodiques et rythmiques).

Il peut ensuite faire appel à des chants un peu plus complexes, notamment sur le plan rythmique.

## Explorer des instruments, utiliser les sonorités du corps

Les activités mettant en jeu des instruments et les sonorités du corps participent au plaisir de la découverte de sources sonores variées et sont liées à l'évolution des possibilités gestuelles des enfants.

Des activités d'exploration mobilisent les percussions corporelles, des objets divers parfois empruntés à la vie quotidienne, des instruments de percussion...

Elles permettent progressivement aux enfants de maîtriser leurs gestes afin d'en contrôler les effets.

L'utilisation comparée d'instruments simples conduit les enfants à apprécier les effets produits de manière à regrouper les instruments dans des familles (ceux que l'on frappe, que l'on secoue, que l'on frotte, dans lesquels on souffle...).

## Affiner son écoute

Les activités d'écoute visent prioritairement à développer la sensibilité, la discrimination et la mémoire auditive.

Elles posent aussi les bases de premières références culturelles et favorisent le développement de l'imaginaire.

Elles sont constitutives des séances consacrées au chant et aux productions sonores avec des instruments.

Les activités d'écoute peuvent faire l'objet de temps spécifiques ritualisés, évolutifs dans leur durée, au cours desquels les enfants découvrent des environnements sonores et des extraits d'œuvres musicales appartenant à différents styles, cultures et époques, choisies par l'enseignant.

L'enseignant privilégie dans un premier temps des extraits caractérisés par des contrastes forts (intensité sonore forte ou faible, tempo lent/rapide, sons graves/aigus, timbres de voix ou d'instruments...) pour ensuite travailler à partir d'œuvres dont les contrastes sont moins marqués.

Les consignes qu'il donne orientent l'attention des enfants de façon à ce qu'ils apprennent à écouter de plus en plus finement.

## 1.3. Le spectacle vivant

### Pratiquer quelques activités des arts du spectacle vivant

Les activités artistiques relevant des arts du spectacle vivant (danse, cirque, mime, théâtre, marionnettes...) sont caractérisées par la mise en jeu du corps et suscitent chez l'enfant de nouvelles sensations et émotions.

Elles mobilisent et enrichissent son imaginaire en transformant ses façons usuelles d'agir et de se déplacer, en développant un usage du corps éloigné des modalités quotidiennes et fonctionnelles.

Une pratique de ces activités artistiques adaptée aux jeunes enfants leur permet de mettre ainsi en jeu et en scène une expression poétique du mouvement, d'ouvrir leur regard sur les modes d'expression des autres, sur la manière dont ceux-ci traduisent différemment leur ressenti.

Au fil des séances, l'enseignant leur propose d'imiter, d'inventer, d'assembler des propositions personnelles ou partagées.

Il les amène à s'approprier progressivement un espace scénique pour s'inscrire dans une production collective.

Il les aide à entrer en relation avec les autres, que ce soit lors de rituels de début ou de fin de séance, lors de compositions instantanées au cours desquelles ils improvisent, ou lors d'un moment de production construit avec l'aide d'un adulte et que les enfants mémorisent.

Grâce aux temps d'observation et d'échanges avec les autres, les enfants deviennent progressivement des spectateurs actifs et attentifs.

## 2. Ce qui est attendu des enfants en fin d'école maternelle

- Choisir différents outils, médiums, supports en fonction d'un projet ou d'une consigne et les utiliser en adaptant son geste.
- Pratiquer le dessin pour représenter ou illustrer, en étant fidèle au réel ou à un modèle, ou en inventant.
- Réaliser une composition personnelle en reproduisant des graphismes. Créer des graphismes nouveaux.
- Réaliser des compositions plastiques, seul ou en petit groupe, en choisissant et combinant des matériaux, en réinvestissant des techniques et des procédés.
- Avoir mémorisé un répertoire varié de comptines et de chansons et les interpréter de manière expressive.
- Jouer avec sa voix pour explorer des variantes de timbre, d'intensité, de hauteur, de nuance.
- Repérer et reproduire, corporellement ou avec des instruments, des formules rythmiques simples.
- Décrire une image, parler d'un extrait musical et exprimer son ressenti ou sa compréhension en utilisant un vocabulaire adapté.
- Proposer des solutions dans des situations de projet, de création, de résolution de problèmes, avec son corps, sa voix ou des objets sonores.

## • Les enseignements artistiques aux cycles 2 et 3

→ [Éduscol](#)

Les ressources d'accompagnement disponibles sur EDUSCOL proposent des outils pédagogiques, didactiques et scientifiques pour aider les enseignants à s'approprier les programmes des enseignements artistiques au cycle 2 et au cycle 3 et à les mettre en œuvre dans les classes. Ces ressources ont été conçues et réalisées par des groupes d'experts en partenariat avec l'inspection générale de l'Éducation nationale.

## Arts plastiques

### Penser son enseignement dans une logique de cycle

Penser son enseignement dans une logique de cycle, c'est prendre appui sur ce que les élèves savent faire pour développer progressivement les compétences. C'est s'assurer que les questionnements sont explorés chaque année, se densifiant progressivement au cours du cycle. C'est s'assurer que les élèves sont confrontés à l'ensemble des notions ou éléments du langage plastique et à la diversité des pratiques. Ces ressources apportent des repères pour penser des séquences en arts plastiques sur l'ensemble d'un cycle.

- [Les arts plastiques aux cycles 2 et 3 : Présentation des programmes](#)
- [La dynamique des compétences en arts plastiques](#)
- [Enjeux des trois questions au programme du cycle 2](#)
- [Enjeux des trois questions au programme du cycle 3](#)
- [Lexique pour les arts plastiques : les éléments du langage plastique](#)
- [Lexique pour les arts plastiques : la diversité des pratiques au service du projet de l'élève](#)

### Concevoir et mettre en œuvre l'enseignement des arts plastiques aux cycles 2 et 3

Ces ressources présentent les enjeux de l'enseignement des arts plastiques et leur rôle dans la formation générale des élèves. Elles apportent notamment des outils et des éléments de réflexion pour la construction d'apprentissages fondés sur la pratique et la sensibilité des élèves, favorisant le va-et-vient entre expériences et connaissances, interreliant constamment la pratique plastique et le recul réflexif, articulant pratique et culture artistiques.

Concevoir l'enseignement des arts plastiques, ancré dans les questionnements et les compétences du programme, c'est penser un dispositif et des conditions de travail qui favorisent la découverte par la pratique de la dimension artistique. C'est aussi élaborer les situations permettant l'explicitation de la pratique et des questions qu'elle soulève par la prise de recul réflexif. C'est enrichir les découvertes, les connaissances et

les compétences visées par l'apport d'un lexique, de techniques, de méthodes, de regards sur des œuvres, des processus et des démarches repérables dans la création artistique. Dans ce dispositif, les choix du matériel et l'organisation de l'espace sont aussi essentiels que la parole de l'enseignant.

Mettre en œuvre l'enseignement des arts plastiques, c'est mettre les élèves en pratique, leur donner le temps d'entrer dans un projet à partir de leurs représentations, nourrir leur réflexion du regard porté sur les œuvres. C'est aussi observer, accompagner pour penser les ajustements en fonction des réactions des élèves, de leur engagement dans le projet, de l'évolution de leurs productions. C'est surtout amener les élèves, par la verbalisation de la pratique et les questions portées par l'enseignant, à prendre conscience des apprentissages en jeu.



## Une séquence d'apprentissage

De cours extraits vidéos, téléchargeables, illustrent les moments d'une séquence d'apprentissage en cycle 3. Chaque extrait donne à voir le travail mené par les élèves sous la conduite du professeur et est éclairé par des entretiens avec l'enseignant.

- [Fiche de présentation : éléments d'analyse de la mise en œuvre](#)
- [Du contexte à la mise en œuvre](#)
- [Entrer dans la pratique des arts plastiques](#)
- [Accompagner, analyser](#)
- [Nourrir le projet de la relation aux œuvres](#)
- [Réinvestir les apports dans son projet](#)
- [Du projet individuel au projet de groupe](#)
- [Donner à voir ses productions, expliciter son projet](#)

## Des fiches thématiques

- [Les enseignements et l'éducation artistique : une éducation de la sensibilité par la sensibilité](#)
- [Concevoir et mettre en œuvre une séquence d'enseignement en arts plastiques aux cycles 2 et 3](#)
- [Des situations pour créer et s'exprimer en arts plastiques aux cycles 2 et 3](#)
- [Projet de l'élève et démarche de projet dans l'enseignement des arts plastiques au cycle 2](#)
- [Projet de l'élève et démarche de projet dans l'enseignement des arts plastiques au cycle 3](#)
- [Articuler pratique et acquis culturels en arts plastiques](#)
- [Posture et gestes professionnels de l'enseignant en arts plastiques](#)

## Évaluer pour faire progresser

Évaluer en arts plastiques, avant que de penser à vérifier ce que l'élève a acquis, les compétences qu'il maîtrise, c'est veiller à prendre des repères pour lui permettre de se situer et de progresser. C'est observer les recherches de l'élève, son exploration durant la pratique ; c'est écouter sa prise de parole pour comprendre la manière dont il se saisit de la proposition de l'enseignant et dont il entre dans les apprentissages.

- [L'évaluation en arts plastiques au cycle 2](#)
- [L'évaluation en arts plastiques au cycle 3](#)
- [Le statut de l'erreur](#)

## Des pratiques, des savoirs, des rencontres

La classe est pour l'élève le lieu privilégié de l'exercice des pratiques, de l'acquisition des savoirs et des rencontres avec les œuvres et les artistes. Dans l'apprentissage en arts plastiques, sont toujours tenus ensemble **faire, éprouver et réfléchir** ; c'est le sens même de la démarche de l'enseignant que de permettre les interactions permanentes entre ces trois dimensions de l'apprentissage : dans le même temps, la pratique, même modeste, l'expérience plastique, dans les limites des ressources disponibles en classe, le rapport aux œuvres, même limité à l'espace-classe, questionnent l'art et ouvrent aux questions de l'art.

En ce sens, l'enseignement régulier des arts plastiques, soigneusement pensé et mis en œuvre, constitue bien l'un des fondements du Parcours d'éducation artistique et culturelle, dans son principe et sa mise en œuvre. Les partenariats que celui-ci induit éventuellement viennent heureusement compléter les apports essentiels des enseignements.

- [À portée de la main, à portée des mots, à portée du regard : la rencontre avec les œuvres en arts plastiques au cycle 2](#)
- [La rencontre avec les œuvres dans la formation de l'élève au cycle 3 : oser explorer, interroger, rechercher, questionner... devenir explorateur d'art](#)
- [La mini galerie en arts plastiques : un espace pour apprendre autrement](#)
- [Enseignements artistiques et parcours d'éducation artistique et culturelle : faire, éprouver, réfléchir](#)

## Ressources pour l'évaluation du socle commun en arts plastiques

Les ressources pour l'évaluation en arts plastiques pour le cycle 2 proposent des outils pédagogiques illustrés d'exemples pour aider à l'évaluation des compétences en arts plastiques. Ces ressources ont été réalisées par des groupes d'experts en partenariat avec l'inspection générale de l'éducation nationale.

- [Principes de conception et de mise en œuvre d'une évaluation en vue de la validation du socle commun de connaissances, de compétences et de culture en fin de cycle 2](#)

## Éducation musicale

Ces ressources pour l'éducation musicale constituent un ensemble de documents qui explicitent les enjeux liés à la place qu'occupe l'éducation musicale aux côtés des autres disciplines et en lien avec elles. Elles explicitent les fondamentaux et déclinent les perspectives didactiques qui sous-tendent son enseignement en réaffirmant son ancrage dans les deux champs du *percevoir* et du *produire*.

Fondée sur une pratique vivante, cette éducation par la sensibilité pour la sensibilité implique un agir à visée artistique, spécificité d'un domaine d'enseignement qui met en synergie le

développement de compétences et de connaissances dans une dynamique propre à un apprentissage en action.

Déclinées en quatre champs regroupant les objets de cette pratique : *Chanter, écouter, explorer* et *échanger tout en mobilisant le corps*, les stratégies pédagogiques adoptées dans la classe contribueront ainsi à l'acquisition de capacités, d'habiletés, de savoirs culturels et techniques qui généreront eux-mêmes une connaissance et une pratique plus expertes dans une dynamique artistique vertueuse.

### Enjeux et spécificités de l'éducation musicale

- [L'éducation musicale aux cycles 2 et 3 : présentation des programmes](#)
- [Les enseignements et l'éducation artistique : une éducation de la sensibilité par la sensibilité](#)
- [Enseignements artistiques et parcours d'éducation artistique et culturelle : faire, éprouver, réfléchir](#)
- [Sens et enjeux de la pratique en éducation musicale](#)
- [Place du corps en éducation musicale](#)

### Organiser son enseignement

- [Différencier la temporalité en éducation musicale](#)
- [La dynamique des compétences en éducation musicale](#)
- [L'articulation des compétences du programme d'éducation musicale de cycle 3 au socle commun de connaissances, de compétences et de culture](#)
- [Construire une séquence d'enseignement en éducation musicale au cycle 3](#)
- [L'évaluation en éducation musicale](#)

### Mettre en œuvre les activités vocales

- [Le chant : principes de mise en œuvre](#)
- [Préparation corporelle et échauffement vocal](#)
- [Apprendre un chant](#)
- [La chorale à l'école](#)

### Mettre en œuvre les activités d'écoute

- [L'écoute - principes de mise en œuvre](#)
- [L'écoute - exemples de mise en œuvre](#)
- [L'écoute comparative](#)
- [De l'écoute à l'invention](#)
- [Repères pour l'écoute \(à venir\)](#)

### Mettre en œuvre les activités de création

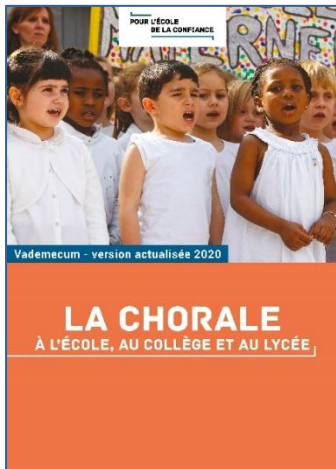
- [La démarche de création sonore en éducation musicale](#)
- [Explorer, imaginer créer : Perspectives](#)
- [Du verbe au son : des variables pour enrichir les productions sonores](#)
- [Du geste \(de sollicitation\) au son : l'exemple du Soundpainting](#)
- [Fiche n°1 : création d'un accompagnement sur une chanson et interprétation originale grâce au Soundpainting](#)
- [Tutoriel d'accompagnement d'un chant en Soundpainting](#)
- [Fiche n°2 : réaliser un échauffement vocal grâce au Soundpainting](#)
- [Fiche n°3 : création d'une mise en scène originale sur un extrait d'opéra grâce au Soundpainting](#)
- [Fiche n° 4 : échauffement corporel grâce au Soundpainting](#)

## Compléments

→ [Lexique pour l'éducation musicale](#)

## Ressources

### La chorale à l'école, au collège et au lycée



Les arts et la culture développent la sensibilité, la créativité et offrent un accès privilégié aux savoirs.

Les pratiques artistiques, en particulier le chant choral, sont essentielles pour la formation de l'esprit. Elles concourent à la maîtrise des langages, à l'écoute de l'autre et à la confiance en soi.

Le vademecum « La chorale à l'école, au collège et au lycée » a pour objectif d'aider les professeurs à mettre en oeuvre et à porter un projet de chorale.

→ [Télécharger le document \(.pdf, 6.05 Mo\)](#)

Le ministre chargé de l'Éducation nationale et la ministre chargée de la Culture ont présenté, le 11 décembre 2017, [un plan chorale](#) comprenant la création d'un enseignement facultatif de chorale dans tous les collèges et l'implantation d'une chorale dans toutes les écoles à partir de la rentrée 2019.

### Musique prim

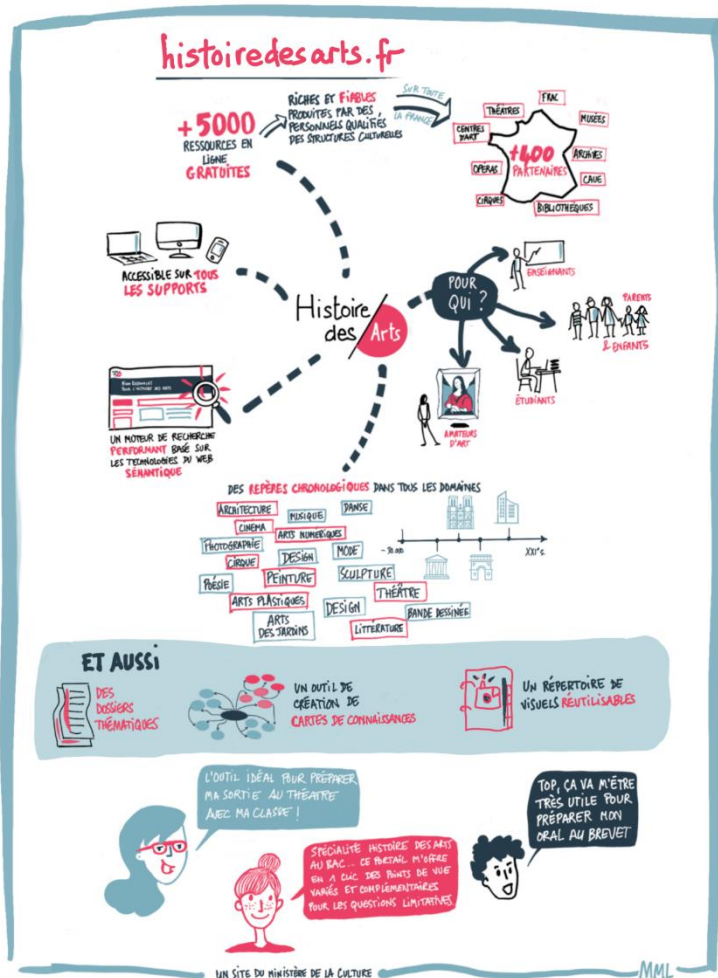
[Musique prim](#) met à la disposition des professeurs des écoles et de collège un matériel inégalé pour les aider à conduire leur projet choral. Musique prim, c'est aussi une encyclopédie musicale riche de plus de 200 œuvres à écouter et à télécharger, des dossiers thématiques et des rubriques d'actualité.

Musique Prim c'est :

- Une ressource dédiée à l'éducation musicale pour les enseignants, les musiciens intervenants, les formateurs et les corps d'inspection. Initialement réservé au premier degré, le site est désormais accessible aux personnels exerçant dans le second degré.
- Une offre légale d'œuvres à écouter et de répertoires pour la chorale, accompagnée de supports pédagogiques.



## Un site internet pour l'histoire des arts



**Histoire des arts** est conçu pour la communauté éducative et pour les amateurs d'art.

Le site est un moteur de recherche qui donne accès, simplement et gratuitement, à des documents en ligne présentant une œuvre ou un groupe d'œuvres, pour tous les domaines artistiques et culturels : architecture, jardins, cirque, arts décoratifs, arts numériques, arts plastiques, bande dessinée, chanson, cinéma, danse, design, dessin, littérature, mode, musique, peinture, photographie, poésie, sculpture, théâtre, etc.

**Histoire des arts**, c'est :

- Plus de 5 000 ressources commentées (tableaux, sculptures, films, pièces de théâtre, opéras, monuments, installations, jardins, objets d'art, etc.) en ligne, dont plus de 2 000 en régions. Ces ressources sont élaborées par les services des publics ou éducatifs des établissements culturels qui conservent, mettent en valeur, diffusent ces dernières. Cette base est mise à jour régulièrement par l'équipe en charge du portail ou par les institutions partenaires elles-mêmes. Les liens morts sont détectés et dépubliés automatiquement.

- Une recherche multicritères (mot clés, datations, créateurs, disciplines artistiques, aires géographiques, mouvements artistiques, sujets et thèmes, villes, institutions, carte, etc.).

- Une sélection de ressources pour un public handicapé est disponible en choisissant le critère "ressources accessibles" ; il peut s'agir de ressources sous-titrées ou traduites en langue des signes française pour un public sourd ou malentendant, de ressources audio-décrites pour un public

aveugle ou malvoyant, ou encore de fiches "Facile à lire, facile à comprendre" (FALC) pour les personnes en situation de handicap mental.

- Des dossiers thématiques en lien avec l'actualité culturelle et les programmes scolaires ; ces dossiers sont rédigés par l'équipe Histoire des arts qui s'attachera particulièrement à proposer des ressources en lien avec les programmes publiés par le ministère de l'Éducation nationale à chaque rentrée scolaire.
- Des repères chronologiques par domaines artistiques : architecture, jardins, cirque, arts décoratifs, arts numériques, arts plastiques, bande dessinée, cinéma, danse, design, littérature, mode, musique, peinture, photographie, poésie, sculpture, théâtre. Ces repères ont été rédigés par des experts dans chacun des domaines cités. De nombreux liens, sélectionnés par le rédacteur ou par l'équipe Histoire des arts, enrichissent chaque sujet. Ils sont désormais illustrés par des images issues du domaine public.
- Un répertoire de visuels réutilisables : des contenus ouverts en France et à l'étranger. Attention, les conditions de réutilisation peuvent varier d'un site à l'autre ; il conviendra de se reporter aux conditions générales d'utilisation (CGU) de chaque site.
- Un outil de création de cartes mentales : Le portail Histoire des arts, en partenariat avec l'Institut de recherche et d'innovation (IRI), a mené une expérimentation sur les apports pour les publics des technologies innovantes du web sémantique, qui a permis de créer un outil innovant de carte de connaissances (ou mentales).



## • Éduquer au patrimoine de proximité à l'école élémentaire



Sur [EDUSCOL](#)

Le ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse, en association avec l'Institut national d'histoire de l'art (INHA), met à disposition des professeurs des écoles un vade-mecum pour les aider dans l'approche du patrimoine de proximité avec leurs élèves.

### Sensibiliser les enfants au patrimoine de proximité

Ce vade-mecum s'adresse aux professeurs des écoles soucieux, dans le cadre de leur enseignement, d'éveiller le regard de leurs élèves sur le patrimoine et les créations artistiques qui se trouvent dans leur environnement immédiat. Il leur propose des pistes concrètes en lien avec les compétences générales que l'élève développe à l'école élémentaire, ainsi qu'avec le programme d'histoire des arts au cycle 3.

Le patrimoine, ce sont des monuments, des œuvres, des sites, des coutumes, des gestes architecturaux dont la valeur est remarquable du point de vue historique, artistique ou technique, qu'ils viennent du passé le plus lointain ou qu'ils aient été créés il y a peu. Il est le fruit d'un héritage ; il est ce qu'on veut transmettre.

Ce vade-mecum se centre sur le **patrimoine matériel proche**, qui ne relève certes pas du patrimoine national connu de tous, mais n'en constitue pas moins un patrimoine commun, à connaître et préserver : ancienne cité minière, phare, moulin, église communale, château en ruine, ancienne usine, jardin médiéval ou pittoresque... Autant de lieux divers qui, même lorsqu'ils semblent modestes, méritent d'être explorés

et qui, le plus souvent, s'y prêtent et permettent de **faire l'expérience de la beauté dans son environnement immédiat**.

Partir à la rencontre du patrimoine de proximité, c'est poser un regard attentif et averti sur son environnement culturel et son cadre de vie ; c'est apprendre à regarder cet environnement pour mieux le connaître et le comprendre ; c'est donc **apprendre à voir**.

Porteuse de connaissances, cette rencontre avec le patrimoine de proximité constitue aussi un **levier pour l'égalité dans l'accès aux arts et à la culture**.

### Un vade-mecum pour les professeurs des écoles

Pour aider les professeurs des écoles dans cette démarche, un vade-mecum a été conçu **en partenariat avec l'Institut national d'histoire de l'art**.

Il offre des outils nombreux, variés et adaptés aux classes, permettant d'élaborer des projets patrimoine.

Il comporte notamment :

- **des fiches méthodiques**, présentant de grands principes et les démarches essentielles ;
- **des fiches de scénarios pédagogiques**, explorant plusieurs champs du patrimoine ;
- **des éléments de lexique sur différents grands objets du patrimoine**, adaptés aux connaissances et compétences à développer ;
- **des références bibliographiques et sitographiques** utiles et des textes réglementaires à connaître.

→ [Découvrir ici le vade-mecum « Connaître le patrimoine de proximité »](#)

## • Le parcours d'éducation artistique et culturelle

L'éducation artistique et culturelle est indispensable à la démocratisation culturelle et à l'égalité des chances. Le parcours d'éducation artistique et culturelle accompli par chaque élève se construit de l'école primaire au lycée, dans la complémentarité des temps scolaire et périscolaire d'une part, des enseignements et des actions éducatives d'autre part. Il conjugue l'ensemble des connaissances et des compétences que l'élève a acquises, des pratiques qu'il a expérimentées et des rencontres qu'il a faites dans les domaines des arts et de la culture.

De l'école au lycée, le parcours d'éducation artistique et culturelle a pour ambition de favoriser l'égal accès de tous les élèves à l'art à travers l'acquisition d'une culture artistique personnelle. Rendu obligatoire par la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République du 8 juillet 2013, il fait l'objet d'une circulaire interministérielle, publiée le 9 mai 2013, qui en précise les principes et les modalités, et d'un arrêté du 7 juillet 2015 qui fixe les objectifs de formation et les repères de progression à la mise en œuvre de ce parcours.



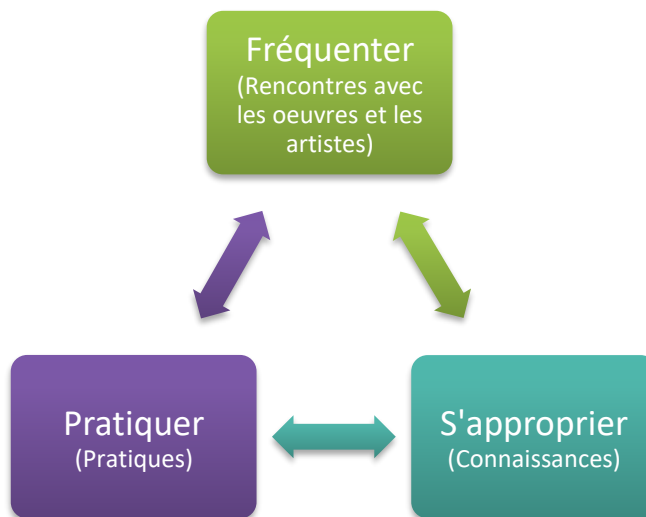
## Périmètre et fondements du parcours d'éducation artistique et culturelle

Le parcours d'éducation artistique et culturelle est inscrit dans le projet global de formation de l'élève défini par le socle commun de connaissances, de compétences et de culture et opérationnalisé par les programmes de cycle.

Le parcours d'éducation artistique et culturelle est l'ensemble des connaissances acquises par l'élève, des pratiques expérimentées et des rencontres faites dans les domaines des arts et du patrimoine, que ce soit dans le cadre des enseignements, de projets spécifiques, d'actions éducatives, dans une complémentarité entre les temps scolaire, périscolaire et extrascolaire. Son organisation et sa structuration permettent d'assembler et d'harmoniser ces différentes expériences et d'assurer la continuité et la cohérence de l'éducation artistique et culturelle sur l'ensemble de la scolarité de l'élève de l'école au lycée.

Le parcours d'éducation artistique et culturelle de l'élève repose sur les trois champs indissociables de l'éducation artistique et culturelle qui en constituent les trois piliers :

- **des rencontres** : rencontres, directes et indirectes, avec des œuvres artistiques et des objets patrimoniaux ; avec des artistes, des artisans des métiers d'art, des professionnels des arts et de la culture... ; avec des lieux d'enseignement, de création, de conservation, de diffusion...
- **des pratiques**, individuelles et collectives, dans des domaines artistiques diversifiés ;
- **des connaissances** : appropriation de repères ; appropriation d'un lexique spécifique simple permettant d'exprimer ses émotions esthétiques, de porter un jugement construit et étayé en matière d'art et de contextualiser, décrire et analyser une œuvre ; développement de la faculté de juger et de l'esprit critique.



### Les principaux objectifs du parcours sont les suivants :

- diversifier et élargir les domaines artistiques abordés à l'école en ouvrant le champ de l'expérience sensible à tous les domaines de la création et du patrimoine ;
- articuler les différents temps éducatifs et en tirer parti, en facilitant un travail convergent des différents acteurs et structures contribuant à l'éducation artistique et culturelle ;
- donner sens et cohérence à l'ensemble des actions et expériences auxquelles l'élève prend part dans le cadre d'enseignements ou d'actions éducatives, le parcours n'étant pas une simple addition ou juxtaposition d'actions et d'expériences successives et disparates, mais un enrichissement progressif et continu.

## Une construction commune et en partenariat

Le parcours est construit conjointement par l'ensemble des acteurs impliqués dans l'éducation artistique et culturelle et par l'élève lui-même.

### Le parcours d'éducation artistique et culturelle se fonde sur les enseignements

Les enseignements obligatoires dispensés à l'école, enseignements de culture humaniste, mais également enseignements scientifiques et technologiques, sont les principaux vecteurs de l'éducation artistique et culturelle.

Les enseignements artistiques (arts plastiques, éducation musicale, histoire des arts), parce qu'ils contribuent au développement de la sensibilité, à la formation du goût et du jugement, à l'explicitation des liens entre les différents champs des savoirs, occupent une place particulière dans le parcours.

### Le parcours d'éducation artistique et culturelle se fonde sur des projets

Le parcours d'éducation artistique de l'élève est jalonné de projets organisés sur les différents temps, scolaire, périscolaire et extrascolaire, dans le cadre des enseignements disciplinaires et pluridisciplinaires ou dans le cadre d'actions éducatives. À l'école primaire et au collège, au moins une fois par cycle, l'élève aborde un des grands domaines des arts et de la culture.

La construction de ces projets nécessite une définition préalable des objectifs de formation pour les élèves, à partir des programmes d'enseignement, du référentiel du parcours et des modalités de mise en œuvre de ces objectifs (organisation horaire, actions, restitution du projet, organisation de l'interdisciplinarité avec les autres enseignements du cycle concerné...). Ils sont fondés sur la participation et l'implication des élèves.

Cette démarche de projet favorise l'accroissement de l'autonomie et la prise de responsabilité au sein d'un groupe, le recours à l'expérimentation, au tâtonnement, l'observation partagée et la communication, le développement de la créativité par l'émulation, l'engagement et l'implication personnelle, le plaisir à travailler ensemble à un projet commun, le respect des élèves entre eux, en particulier l'égalité entre les filles et les garçons.

### Le parcours repose également sur le partenariat

Ces projets, disciplinaires ou transdisciplinaires, sont co-construits en partenariat avec les instances culturelles, collectivités territoriales et associations. L'enjeu étant l'élaboration et la mise en œuvre d'un projet éducatif partagé qui articule des univers professionnels différents, construit par les enseignants et les partenaires culturels, et au centre duquel se trouve l'enfant.

### La charte pour l'éducation artistique et culturelle

[La charte pour l'éducation artistique et culturelle](#) rassemble les acteurs et institutions impliqués dans l'éducation artistique et culturelle autour de 10 principes. Elle permet à chacune et à chacun de s'en emparer, de la mettre en œuvre, et de l'inscrire dans le parcours de l'élève.



### Le référentiel, cadre commun de la mise en œuvre de parcours d'éducation artistique et culturelle de l'élève

- cf. annexe 2

Le référentiel constitue le cadre commun à cette construction conjointe du parcours par l'ensemble des acteurs impliqués dans l'éducation artistique et culturelle : personnels de l'éducation nationale et de la culture (artistes et artisans des métiers d'art, structures et professionnels des arts, de la culture et du patrimoine, collectivités territoriales, intervenants en milieu scolaire, associations...) et par l'élève lui-même.

- Le référentiel donne des repères de progression, principal moyen d'assurer la cohérence et la continuité du parcours d'éducation artistique et culturelle.
- Le référentiel permet de concevoir un projet éducatif en identifiant des grands objectifs de formation.

### Grands objectifs de formation visés tout au long du parcours d'éducation artistique et culturelle

#### Fréquenter (Rencontres)

- Cultiver sa sensibilité, sa curiosité et son plaisir à rencontrer des œuvres
- Echanger avec un artiste, un créateur ou un professionnel de l'art et de la culture
- Appréhender des œuvres et des productions artistiques
- Identifier la diversité des lieux et des acteurs culturels de son territoire

#### Pratiquer (Pratiques)

- Utiliser des techniques d'expression artistique adaptées à une production
- Mettre en œuvre un processus de création

- Concevoir et réaliser la présentation d'une production
- S'intégrer dans un processus créatif
- Réfléchir sur sa pratique

#### S'approprier (Connaissances)

- Exprimer une émotion esthétique et un jugement critique
- Utiliser un vocabulaire approprié à chaque domaine artistique
- Mettre en relation différents champs de connaissances
- Mobiliser ses savoirs et ses expériences au service de la compréhension de l'œuvre

## • Ressources académiques et outils pour la mise en œuvre du parcours

### La Délégation Régionale Académique pour l'Éducation Artistique et Culturelle (DRAEAC)

#### Une mission

Chargés de coordonner les actions engagées dans le domaine artistique et le bassin d'éducation soumis à leur expertise, nous facilitons votre participation aux dispositifs nationaux et

académique d'action culturelle et vous accompagnons dans la construction de projets : accueil d'artistes en résidence, ateliers de pratique artistique, etc.

#### Une équipe

**Un réseau de professeurs missionnés au sein des principales structures culturelles de la région vous permet de bénéficier de partenariats répartis sur l'ensemble de l'académie et de documents d'accompagnement**

**pédagogique. Leur travail de terrain est complété par celui de plusieurs commissions : CASEAT, CASEAC, CASEAD, commission « écritures contemporaines », commission « patrimoine et mémoires ».**

→ [Pour aller plus loin : le site de la DRAEAC](#)

### Adage



ADAGE est la plateforme numérique de l'éducation nationale dédiée à la généralisation de l'éducation artistique et culturelle.

Au service des équipes pédagogiques, les ressources en ligne proposées par ADAGE aident à concevoir des projets en partenariat avec des structures culturelles dans l'objectif du 100% EAC, pour que tous les élèves bénéficient d'un égal accès à la culture.

Les fonctionnalités d'ADAGE sont multiples :

- Suivre le parcours EAC de chaque élève de la maternelle à la Terminale ;
- Inscrire classes et élèves aux actions et projets EAC via une seule saisie par les professeurs ;
- Construire des projets EAC ;
- Rechercher des partenaires par une recherche thématique ou cartographiée ;
- Obtenir des financements ;
- Répondre aux appels à projets académiques ;
- Consulter des ressources.

→ [Pour aller plus loin : sur ÉDUSCOL](#)

Afin de vous accompagner dans la valorisation de vos pratiques et actions artistiques et culturelles à effectuer pour chaque classe via l'application ADAGE, cinq fiches "pas-à-pas" vous sont proposées :

- PASAPAS#1 : 3 min pour devenir rédacteur de projet
- PASAPAS#2 : 3 min pour ajouter une classe
- PASAPAS#3 : 3 min pour valoriser une pratique chorale de classe
- PASAPAS#4 : 3 min pour valoriser une sortie scolaire
- PASAPAS#5 : 3 min pour éditer les attestations individuelles
- PASAPAS#6 : 3 min pour éditer le volet culturel du projet d'école

→ [L'ensemble des fiches est disponible sous ce LIEN.](#)

## Les outils départementaux

De nombreuses écoles ont fait part des difficultés qu'elles rencontraient pour mettre en œuvre un parcours culturel des élèves cohérent.

Lorsqu'il se présente comme une programmation figée dans le temps, il se révèle qu'en fin d'année, un certain nombre de domaines (danse, théâtre, etc.) n'ont pas été investis comme cela avait été prévu, pour des raisons diverses. Par ailleurs, de nombreux professeurs regrettent que parfois le parcours puisse être un frein à la saisie d'opportunités qui n'ont pas pu être anticipées : expositions, spectacles, rencontre avec des artistes...

### Un parcours évolutif

Les conseillers en arts visuels et en éducation musicale du département, proposent donc un modèle « évolutif ».

Il répond à une double préoccupation :

- être en phase avec la réalité des actions menées auprès des élèves tout au long de leur scolarité ;
- se présenter comme un outil simple qui permet à chaque professeur d'arrêter une programmation annuelle pertinente dans les domaines des arts.

### Le tableau de bord de suivi de cohorte

Les outils départementaux amènent les équipes d'écoles à construire le parcours de chaque **cohorte** d'élève. Ils se composent d'un tableau de bord qui suit l'ensemble de la cohorte dans sa scolarité dans l'école et de fiches annuelles qui viennent compléter le tableau de bord et précisent les grandes lignes des actions et projets mis en œuvre chaque année.

### Proposition de mise en œuvre

Ses principes sont les suivants :

- Un classeur est constitué pour chaque cohorte d'élèves de l'école : il rassemble le tableau de bord et les feuilles annuelles de parcours culturel complétés chaque année par chaque professeur au fur et à mesure des activités menées dans sa classe dans le domaine des arts.
- Un professeur d'une classe de double-niveau associant dans une même classe deux cohortes d'enfants, complète deux classeurs (si les activités pour tous les élèves sont identiques, la feuille annuelle de parcours peut être dupliquée). Si une école comprend plusieurs classes de même niveau, les feuilles de parcours complétées par les différents professeurs sont rassemblées, dans le cas où les activités menées dans les classes n'ont pas été identiques.
- À la fin de chaque année scolaire, le conseil des maîtres fait un état des lieux de la mise en œuvre effective du parcours culturel des élèves en s'appuyant sur les feuilles annuelles de parcours et en complétant le tableau de bord. Il permet à chaque professeur, dès juin par exemple, de programmer les activités qu'il pourra prioritairement mettre en œuvre l'année scolaire suivante.

Le tableau de bord et les feuilles de parcours annuelles sont donc assemblés chaque année dans le classeur correspondant à chaque cohorte.

Cocher les niveaux concernés selon les domaines rencontrés chaque année		Arts de l'Écriture Littérature	Arts de l'Image Arts	Arts de la parole Arts de la scène Arts de la rue	Arts de la vision Arts de la photographie Arts de la vidéo	Arts de l'espace vivant Arts de la danse Arts de la performance	Arts de l'écrit Arts de la lecture Arts de la culture
Pratiquer	Projets artistiques	C1					
		C2					
		C3					
S'approprier	Quêtes, ateliers, parcours, games	C1					
		C2					
		C3					

Le Parcours d'Éducation Artistique et Culturel		École : XXXXXXXXXXXX Commune : XXXXXXXXXXXX Circonscription : XXXXXXXXXXXX		Cohorte : XXXX Année scolaire : XXXX/XXXX Cycle : X Niveau : XXX	
Fiche annuelle		Arts de l'Écriture Littérature	Arts de l'Image Arts	Arts de la parole Arts de la scène Arts de la rue	Arts de la vision Arts de la photographie Arts de la vidéo
Projets	(de l'élève de cycle 2/3/4...)				
Réussites	Réussites individuelles Réussites collectives Réussites professionnelles				
Pratiquer	Pratiques artistiques				
S'approprier	Quêtes, ateliers, parcours, games				
Collectivités et/ou établissements					

Le Parcours d'Éducation Artistique et Culturel		École : XXXXXXXXXXXX Commune : XXXXXXXXXXXX Circonscription : XXXXXXXXXXXX		Cohorte : XXXX	
Tableau de bord		Arts de l'Écriture Littérature	Arts de l'Image Arts	Arts de la parole Arts de la scène Arts de la rue	Arts de la vision Arts de la photographie Arts de la vidéo
Cocher les niveaux concernés selon les domaines rencontrés chaque année					
Projets	(de l'élève de cycle 2/3/4...)	C1			
		C2			
		C3			
S'approprier	Structures culturelles Arts Réussites individuelles Réussites collectives Réussites professionnelles Participation à un événement culturel	C1			
		C2			
		C3			

## Les ressources départementales - site Espace 62

Les outils départementaux et les ressources proposées par les CPAV et CPEM du département sont disponibles sur le site [Espace 62](#), en suivant le lien 2EAC-62 :



# Enseignements et Éducation Artistiques et Culturels

Pas-de-Calais 1er Degré



### Guide départemental 2EAC

Ressources pour les enseignements artistiques

Les arts plastiques

L'éducation musicale

Ressources pour le PEAC

École et Cinéma

CLEA

Les intervenants extérieurs

Orchestre à l'école

CHAM

Les structures partenaires

Suivi du parcours et valorisation des projets

Documents de suivi du PEAC

ADAGE



LES LETTRES D'INFORMATIONS





## • Les dispositifs nationaux mis en œuvre dans le département

### C.H.A.M. : classes à horaires aménagés musique

Des classes à horaires aménagés peuvent être organisées dans les écoles élémentaires et les collèges pour permettre aux élèves de recevoir, dans le cadre des horaires et programmes scolaires, un enseignement artistique renforcé. Les domaines artistiques visés sont la musique, la danse, et, depuis 2009, le théâtre.

Ces dispositifs spécifiques sont construits en partenariat avec des institutions culturelles. Ils prennent appui sur une équipe motivée et volontaire constituée autour d'un projet pédagogique global. Ils sont intégrés au projet d'école ou au projet d'établissement.

L'ouverture d'une classe à horaire aménagé s'effectue dans le cadre de la carte scolaire. Elle s'inscrit dans les schémas départementaux pour les enseignements artistiques mis en place avec les collectivités territoriales.

La formation dispensée dans ces classes fait l'objet d'une évaluation régulière qui s'exerce au sein de l'école ou du collège et au niveau académique. La concertation entre l'ensemble des partenaires intervenant dans la formation concourt à la mise en place d'une observation continue de l'élève.

#### En 2024-2025, dans le département cela concerne :

- En partenariat avec le Conservatoire à Rayonnement Départemental d'Arras :
  - **CHAM voix** : École élémentaire Voltaire, ARRAS
  - **CHAM instrumentale** : École élémentaire Paul Bert, ARRAS
- En partenariat avec le Conservatoire à Rayonnement Départemental du Boulonnais :
  - **CHAM voix** : Ecole élémentaire Albert Camus, LE PORTEL
- En partenariat avec le Conservatoire Communautaire de musique et de danse Béthune Bruay Artois Lys Romane :
  - **CHAM voix et expression scénique** : Ecole élémentaire Pasteur, BÉTHUNE
  -

D'autres projets sont en cours de développement.

#### Pour s'engager dans le dispositif :

→ Renseignements auprès des CPEM ou des structures culturelles

#### À noter :

D'autres pratiques sont envisageables dans ce cadre : classes à horaires aménagés théâtre (CHAT) ou classes à horaires aménagés danse (CLAD).

### C.L.E.A. : contrat local d'éducation artistique et culturelle

Le CLEA s'adresse à tous les enfants, adolescents et jeunes adultes d'un territoire donné et, au-delà, pour leurs familles et entourages, en temps scolaire, périscolaire et hors scolaire. Il intervient sur une intercommunalité (communauté de communes, communauté d'agglomération, communauté urbaine, regroupement factuel de communes, ...) dans les établissements scolaires comme, dans les structures culturelles, socio-culturelles et éducatives de toutes les communes composant le territoire.

Ce dispositif concerne les domaines : de l'architecture ; des arts plastiques ; des arts appliqués ; de la culture scientifique et technique ; du cinéma et de l'audiovisuel ; de la danse ; de la lecture et de l'écriture ; de la musique ; du patrimoine ; de la photographie ; du théâtre ; pluridisciplinaire ; des arts du cirque ; des musées ; du journalisme et des médias...

#### Il vise à :

- créer ou venir soutenir, au sein d'une collectivité de grande taille, une dynamique collective et durable en faveur d'une éducation artistique partagée par le plus grand nombre ;
- tendre très concrètement à la généralisation d'une proximité organisée entre les enfants, les adolescents, les jeunes (mais aussi les familles et l'entourage) et des artistes ainsi qu'avec les œuvres qu'ils génèrent ;
- développer et/ou renouveler les pratiques artistiques et culturelles accompagnées de la jeunesse ;
- soutenir ainsi la mise en œuvre du parcours d'éducation artistique et culturelle (PEAC) qui doit être garanti à chaque jeune.

## Les CLEA mis en œuvre en 2024-2025 dans le département :

- **Communauté de communes Osartis Marquion**
  - **En 2024 – 2025** : en attente de programmation
  - Présentation des artistes : **en attente.**
  - Plus d'infos : [Le CLÉA sur le territoire Osartis-Marquion](#)
- **Communauté de communes Sud-Artois**
  - **En 2024 – 2025**, deux artistes seront en résidence du 10 mars au 4 juillet 2025 : **Coline Gautier** designer et performeuse – **Freddy Chattuais** chanteur, conteur, rappeur et musicien
  - *Semaine d'immersion du 18 au 22 novembre 2024*
  - Plus d'infos : [CLÉA en Sud-Artois](#)
- **Communauté d'agglomération du Pays de Saint-Omer (CAPSO)**
  - **En 2024-2025**, cinq artistes ont été sélectionnés pour les rencontres artistiques de la CAPSO : **Jeanne Savignat** – Journaliste, **Fanny Alizon** – Artiste pluridisciplinaire, **Erik Chevalier** – Vidéaste – Plasticien, **Oriane Duboz** – Artiste textile – Photographe, **Charlotte Lanselle (MIAA Petite Enfance)** – Artiste visuelle.
  - *La période de résidence a lieu du 3 février au 30 mai 2025.*
  - Plus d'infos : [Les rencontres artistiques : CLÉA de la CAPSO](#)
- **Communauté de communes des 7 vallées**
  - *Recrutement à venir*
  - *Une présentation des artistes sera organisée.*
  - Contact : Caroline **CARDOSO**, Responsable de la programmation culturelle intercommunale ; tél. : 06 25 67 95 16 ; [caroline.cardoso@7vallees.fr](mailto:caroline.cardoso@7vallees.fr)
- **Communauté d'agglomération d'Hénin-Carvin**
  - **En 2024 – 2025** : trois résidences-mission accueilleront la Compagnie Illimitée (musique), Richard Pereire de Moura (géographe) et Lianan El Amraoui (autrice, poétesse et musicienne).
  - Deux résidences journalistes accueilleront **Thomas Verbrugge** et **Luc Chadaine**.
    - *La 27<sup>e</sup> Heure artistique se déroulera **le mardi 8 octobre 2024, à 18h**, au 9 9bis, Les chaufferies, Oignies.*
  - Plus d'infos : [Site du CLÉA l'Agglo Hénin-Carvin](#)
  - Contact : **Mathilde BEAUCHAMP**, coordinatrice CLÉA, tél 03 21 77 80 87,
  - courriel [mathilde.beauchamp@9-9bis.com](mailto:mathilde.beauchamp@9-9bis.com)
- **Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane**
  - **En 2024 – 2025** : en attente de programmation
  - Plus d'infos : [Site de la communauté d'agglomération](#)
- **Communauté d'agglomération du Boulonnais**

**En 2024-2025 :**

  - **Artistes en résidence pour tous les publics** : quatre résidences missions du 20 janvier au 21 mai 2025 autour de la thématique du voyage : **Jean-François CAVRO**, Artiste du son ; **Marie GINET**, Voyageuse des arts de la parole ; **Gharib M'ZOURI**, Designer du quotidien ; **SUNNAH**, Musiciens en mouvement.
    - Présentation aux enseignants (27<sup>e</sup> heure) : **mercredi 27/11 à 14h ou jeudi 28/11 à 10h** (lieux à définir).
  - **Compagnies pour les petits** : réservé aux écoles maternelles.

**Une représentation** est offerte dans une salle de spectacle de l'agglomération et des ateliers-rencontres se déroulent au sein même de l'école. Cette année l'agglomération accueille les compagnies : **Sandra GECO Cie & Co**, Côte à côte ; **Cie Mon grand l'Ombre**, Fuega ; **Cie Le Théâtre de Nuit**, Petites migrations ; **Cie L'Embrasure**, Tour de Jardin

**Les auteurs-illustrateurs - Lecture Publique.** Plusieurs auteurs-illustrateurs jeunesse sont invités dans les écoles primaires - de la maternelle au CM2 - pour faire découvrir leurs ouvrages, donner goût à la littérature : lecture offerte, explications de la chaîne du livre, ateliers d'écriture ou d'illustrations ; fabrication d'ouvrages, gravure, aquarelle... Chaque classe reçoit l'auteur-illustrateur choisi à trois reprises dans l'année, la CAB offre un ouvrage à chaque élève participant au projet. Les invités cette année : **Béatrice Renard**, **Julie Colombet**, **Léa Decan**, **Sylvain Diez**, **Pauline Kalioujny**, **Romane Lefebvre**, **Adrien Parlange**.

    - Rencontre lecture publique : **vendredi 22/11**. En présence des "Référénts lecture communaux", des enseignants candidats et des auteurs-illustrateurs invités en 2024 (visio-conférence).- Contact : **Amélie SERGENT**, médiatrice, tél. 03 21 10 28 52, courriel [asergent@agglo-boulonnais.fr](mailto:asergent@agglo-boulonnais.fr)
- Plus d'infos : [L'enfance de l'ART](#)

- **Communauté d'agglomération Grand Calais - Terres et mers**
  - Une résidence Journaliste et trois résidences artistes seront organisées sur la période du 20 janvier au 18 mai 2025. Premières rencontres du 18 au 22 novembre 2024.
    - **En 2024 – 2025 :**
      - Résidences d'artistes : **Diane RABREAU**, Création sonore, travail sur les impressions ; **Compagnie MIRELARIDAINE**, théâtre culinaire ; **Hugo BRICOUT**, comédien, musicien, constructeur et marionnettiste.
      - Résidence d'éducation aux médias : **Simon HENRY**.
    - Présentation aux enseignants (27<sup>e</sup> heure) : mercredi 20 novembre 2024, heure et lieu à venir.
    - Contact : coordination de projet Culturel CLEA - Secrétariat de la direction Culture, Enfance & Jeunesse : [cleatoutau-longdevie@grandcalais.fr](mailto:cleatoutau-longdevie@grandcalais.fr) - tél. 03.21.19.55.05
- **Communauté d'agglomération de Lens-Liévin (CALL)**
  - **En 2024 – 2025** : cinq artistes résideront sur le territoire, **Yasmeen Tizgui** (designer-médiatrice), **PieR Gajewski** (dessinateur), **Laurène Vatier et Alexis Diche** (musiciens), **Paola Tanchis et Margaux Dupiczak** (artiste plasticienne et architecte d'intérieur)
  - **Nouveauté** : la création d'une résidence journaliste avec **Jihane Bergaoui**.
    - Présentation aux enseignants (27<sup>e</sup> heure) **le mercredi 2 octobre 2024**, 14h, Maison de l'Art et de la Communication de Sallaumines.
    - Contact : **Laura Deleplanque**, [clea@agglo-lenslievin.fr](mailto:clea@agglo-lenslievin.fr)
- **Communauté de communes du Pays d'Opale**
  - **En 2024 – 2025** : deux résidences-mission se dérouleront du 20 janvier au 18 mai 2025 avec l'idée de mettre en mouvement le territoire Pays d'Opale autour du spectacle vivant en créant une « itinérance artistique ». Les artistes en résidence sont : **Chloé Guillement**, designer mode et artiste textile ; **Collectif Volatelles**, photographie, arts plastiques, performance, théâtre.
    - Durant la semaine d'immersion du 4 au 10 novembre 2024 se déroulera le mardi 5 novembre 2024 une présentation aux enseignants (27<sup>e</sup> heure).
    - Contact : **Mathieu Férand** - Responsable Service Culture de la CCPO ; tél. : 03 21 00 28 82 / 06 37 88 10 27 - courriel : [culture2@paysdopale.fr](mailto:culture2@paysdopale.fr)
- **Communauté de communes Flandre Lys**
  - Territoire ayant fait le choix d'un CLÉA se déclinant tout au long de la vie, organisé selon trois axes et s'appuyant notamment sur la forme résidence-mission.
    - **En 2024 – 2025** : en attente de programmation
    - Plus d'infos : [Site de la communauté de communes Flandre-Lys](#)

#### **Pour s'engager dans le dispositif :**

- Renseignements auprès des CPAV et CPEM

#### **À noter :**

- La participation aux présentations des CLEA dans le cadre des "27<sup>e</sup> heure" fera l'objet, après émargement, d'un ordre de mission s'inscrivant dans le cadre de la formation continue, déductible des heures dues au titre de la journée de solidarité et permettant le remboursement éventuel des frais de déplacement.

## EROA : Espace-Rencontre avec l'Œuvre d'Art / EAO : Élèves À l'Œuvre

### EROA

Dispositif d'éducation artistique et culturelle académique : l'EROA (Espace Rencontre avec l'Œuvre d'Art) s'organise autour du prêt d'œuvres par un artiste, un musée, un collectionneur, entre deux et quatre semaines et leur installation dans un établissement scolaire.

Elles sont vues par l'ensemble des élèves. Des temps forts sont prévus, en plus d'un vernissage ouvert à tous, organisé et mis en œuvre par les élèves.

Un travail pluridisciplinaire très complet est organisé sur l'ensemble de l'année :

- l'élaboration d'un projet et du choix des œuvres ;
- des rencontres et de nombreuses activités en partenariat ;
- des actions avec les établissements de proximité ;
- une implication des élèves dans les divers temps forts ;
- des savoirs transmis dans les enseignements en fonction de la nature des œuvres accueillies ;
- des productions d'élèves (résultats d'ateliers de pratique) valorisées pendant l'exposition.

### EAO

Le dispositif Élèves à l'œuvre, mis en place par le FRAC et le Rectorat de l'Académie de Lille, permet d'accueillir des œuvres de la collection du FRAC Nord-Pas-de-Calais dans votre établissement scolaire, le temps d'une exposition. Plus qu'un simple prêt d'œuvre, ce dispositif est l'occasion de développer un projet particulier en vous appuyant sur les œuvres de la collection. Ce programme éducatif en partenariat avec les écoles, collèges et lycées de la région permet de multiplier les discussions autour de l'art contemporain auprès des jeunes générations.

→ Plus d'infos : [EAO – Académie LILLE](#)

#### **Pour participer au dispositif :**

→ Renseignements auprès des CPAV et CPEM

## La classe, l'œuvre !

Fruit d'un partenariat entre le Ministère de la culture et de la communication et le Ministère de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur et de la recherche, « La classe, l'œuvre ! » est une opération d'éducation artistique et culturelle ancrée, depuis 2013, dans la Nuit européenne des musées. Elle s'appuie sur les trois piliers de l'éducation artistique et culturelle : rencontre, pratique et connaissance et a pleinement vocation à enrichir le parcours d'éducation artistique et culturelle des élèves.

Elle consiste à inviter les élèves de tout niveau scolaire à étudier une ou plusieurs œuvres ou tout objet de collection d'un

musée de France de proximité afin d'en concevoir une médiation qu'ils auront l'opportunité de présenter aux visiteurs le soir de la Nuit européenne des musées.

L'objectif est de permettre aux élèves de s'approprier le patrimoine commun, de se construire comme de véritables acteurs de la valorisation du patrimoine et de devenir ainsi des passeurs de culture le temps d'une soirée. Par ailleurs, l'opération permet aux musées et aux établissements scolaires de resserrer leurs liens grâce à un travail collaboratif mené tout au long de l'année.

→ Pour aller plus loin, sur le site de **CANOPE** : [La classe, l'œuvre !](#)

#### **Pour s'engager dans le dispositif :**

→ Renseignements auprès des CPAV et CPEM ou des structures culturelles

## Développement de la pratique vocale et chorale

La charte académique de développement de la pratique vocale et chorale commune aux départements du Nord et du Pas-de-Calais s'inscrit dans le cadre de l'application de la circulaire du 14 juin 2002, signée par le ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche et le ministre de la culture et de la communication. Ce dispositif doit permettre d'accompagner les pratiques vocales et chorales des élèves tout au long de leur parcours scolaire. Elle concourt également à l'éducation artistique et culturelle telle que définie dans le cadre de la circulaire n° 2013-073 du 3 mai 2013 sur le parcours d'éducation artistique et culturelle et dans le cadre de l'application de

la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République du 08 juillet 2013.

Elle a pour objectif de faciliter et de réguler l'engagement des différents partenaires aux côtés des écoles, collèges et lycées pour favoriser la cohérence et la richesse du parcours artistique de l'élève. Elle permet notamment de préciser le cadre et les modalités d'intervention des différents partenaires dans les établissements, de mutualiser les moyens dans l'organisation des actions et de contribuer à la formation initiale et continue des enseignants et des personnes ressources dans le domaine du chant choral.

Dans ce cadre, pour le département, les CPEM ont développé des projets de formations d'enseignants, de création de ressources et d'organisation de rencontres :

- En 2015 : **“Les voix de la mémoire”**, chants de la 1<sup>ère</sup> Guerre mondiale.
- En 2016 : **“Ensemble”**, chants sur le thème de la fraternité.
- En 2016-2017 : **“Jouer un opéra”**.
- En 2017-2018 : **“Sur des airs d'opéras”**
- En 2018-2019 : **“Osons la polyphonie et la polyrythmie”**
- En 2019-2020 : **“de la tradition à la création”**
- En 2020-2021 : **“Il était une fois...”**
- En 2021-2022 : **“Poésie en c(h)oeur”**
- En 2022-2023 : **“Chantons un opéra...”**
- En 2023-2024 : **“De France 23 à Paris 2024, le Monde vient chez nous !”**
- En 2024-2025 : **“BaLLades à travers les œuvres !”**

### Pour s'engager dans le dispositif :

→ Renseignements auprès des CPEM

### Présentations et ressources :

→ L'ensemble des ressources produites dans le cadre de ces projets est à retrouver sur le site départemental [2EAC62](#).

## Chœur départemental d'enseignant-e-s

Dans le cadre des du développement du chant choral à l'école (cf. circulaire n° 2019-013 du 18-1-2019), il vous est proposé de participer au chœur départemental d'enseignants du département.

### • Objectifs et compétences visés

- Vivre une expérience artistique personnelle au sein d'un collectif dans laquelle le corps, la voix et la scène sont liés (mouvement, son, espace).
- Mener une réflexion collective concernant les pratiques vocales.
- Développer sa pratique vocale personnelle et acquérir des outils ludiques de transmission orale pour développer les pratiques vocales collectives.
- Apprendre à diriger un groupe avec des moyens simples, efficaces et expressifs, être sensibilisé à la notion de gestion de séance de travail.
- Acquérir des clés permettant de valoriser le travail mené, construire un spectacle (scénographie, gestion logistique, ...).

### • Public visé :

- Enseignants du 1<sup>er</sup> degré
- Conseillers pédagogiques
- Professeurs du 2<sup>nd</sup> degré
- Intervenants extérieurs en éducation musicale

### • Répertoire envisagé :

- Il sera choisi en tenant compte des compétences des choristes présents.
- Tous les répertoires sont envisageables : du chant traditionnel à la chanson contemporaine, des chants du monde, mais aussi du répertoire plus classique.

### • Lieux :

- A définir

### Pour s'engager dans le dispositif :

→ Renseignements auprès des CPEM

### À noter :

→ Cette action s'intègre dans le cadre du plan de formation continue et permet donc de bénéficier d'un ordre de mission et du remboursement des frais éventuels de déplacement.



## Festival "École en chœur"



Le "Festival École en chœur" met à l'honneur les chorales scolaires pour favoriser et développer le rayonnement de l'éducation musicale et du chant choral au sein de l'institution scolaire. Toutes les écoles primaires, tous les collèges et tous les lycées, publics et privés sous contrat, de France métropolitaine et d'outre-mer sont invités à participer à cette initiative qui valorise des projets menés par des jeunes avec leurs enseignants. Les chorales scolaires choisissent librement leur programme musical parmi le répertoire français ou étranger, ancien ou contemporain.

### Un festival pour mettre le chant et les chorales à l'honneur

Le "Festival École en chœur" est organisé par le ministère de l'Éducation nationale. Il s'inscrit dans le cadre du "plan chorale" et indique la volonté de développer le chant pour les élèves.

Décliné sur l'ensemble du territoire, ce festival valorise les projets chorals réalisés par et avec les professeurs dans les écoles, les collèges et les lycées publics et privés, et encourage la création de chorales scolaires.

Le "Festival École en chœur" met à l'honneur les chorales scolaires pour favoriser et développer le rayonnement de l'éducation musicale et du chant choral au sein de l'institution scolaire.

### Le festival conjugué :

- des temps forts musicaux organisés localement à un niveau dépassant celui de l'école ou de l'établissement scolaire : commune, département ou région
- la valorisation des vidéos des concerts des élèves sur un espace numérique en ligne

### Qui peut participer ?

Les écoles primaires, les collèges et les lycées, publics et privés sous contrat, de France métropolitaine et d'outre-mer, et ceux relevant de la Mission laïque française (Mlf) sont invités à participer à cette initiative qui valorise des projets menés par des jeunes avec leurs enseignants.

### Comment participer ?

Les chorales scolaires qui souhaitent participer :

- choisissent librement un chant unique parmi les grandes chansons du répertoire français ou étranger, ancien et contemporain
- adressent une courte fiche de présentation du projet choral à leur rectorat
- La fiche est accompagnée d'un lien vers une vidéo de 3 minutes minimum (extrait ou non) témoignant d'un projet de l'année scolaire, déposé sur une plateforme vidéo (YouTube, Dailymotion, Vimeo). Les informations techniques sont à télécharger sur éducol

### S'inscrire

Enseignants, retrouvez toutes les modalités d'inscription et les informations sur le "Festival École en chœur" sur le site éducol :

→ [S'inscrire au "Festival École en chœur" !](#)

- Cette opération s'inscrit dans le cadre de la promotion de la pratique musicale et, plus généralement, de l'éducation artistique et culturelle.

## Création en cours



Dispositif de soutien aux jeunes artistes en résidence dans les écoles et collèges les plus éloignés de l'offre culturelle, *Création en cours* a pour but de renforcer la présence artistique auprès des élèves de CM1, de CM2 et de 6<sup>e</sup>.

Initié avec le ministère de la Culture et le ministère de l'Éducation nationale, le dispositif *Création en cours* croise les enjeux de présence de la culture dans tous les territoires et de soutien à l'insertion professionnelle des jeunes artistes.

*Création en cours* implique un temps de résidence dans les écoles les plus éloignées de l'offre culturelle (quartiers prioritaires de la politique de la ville, zones rurales et périurbaines, Outre-mer). Une centaine d'artistes diplômés depuis moins de cinq ans et issus de tous les champs de la création contemporaine proposent des projets de création et de recherche impliquant au moins 20 jours de résidence au cœur des écoles et établissements scolaires et s'inscrivant dans une démarche de co-construction avec les équipes pédagogiques et de participation active des élèves tout au long du processus de création.

### Pour le département du Pas-de-Calais, le projet a concerné :

- En 2016-2017, projet "**Ma vie d'ogre**" d'**Olivia Baron** à l'école élémentaire Jules Ferry d'Arques.
- En 2017-2018, projet "**Brouillons de mondes**" de **Maxine Reys et Audrey Bersier** à l'école élémentaire René Camphin de Marles-les-Mines.
- En 2018-2019, projet "**Microcosmes**" de **Maureen Béguin et Morgane Le Doze (Mmmh group)** à l'école élémentaire Sully de Witternesse.
- En 2019-2020, projet "**Le temps d'un retour - ou comment filmer le souvenir**" de **Lucie Plumet** à l'école primaire de Dohem.
- En 2020-2021, projet "**now is already today / maintenant est déjà aujourd'hui**" de **Lilli Döscher, Eva Baudry et Trécy Afonso** à l'école Les Orchidées de Wavrans-sur-l'Aa.
- En 2021-2022, projet "**Parades ! Dis-Parades !**" de **Louise Guerre** à l'école primaire de Boubers-sur-Canche.
- En 2022-2023, projet "**Sortez masqués !**" de **Joséphine Sens** à l'école primaire Jean Ferrat de Ferques.
- En 2023-2024, projet "**Don't you grow up in a hurry**" de **Montaine Jean** à l'école primaire Les Sources de Colembert.
- **En 2024-2025**, c'est le projet du **RPI de Surques** qui a été retenu dans le Pas-de-Calais pour l'accueil du dispositif dans l'attente, en novembre, de l'annonce des artistes lauréats.

→ Des informations complémentaires sur EDUSCOL : [Création en cours](#)

### En 2025-2026, pour s'engager dans le dispositif :

→ Les écoles souhaitant participer à ce programme compléteront l'appel à candidatures sur Adage.

## Orchestre à l'école



"**Orchestre à l'école**" est un dispositif artistique et culturel déployé dans les écoles et collèges français depuis une vingtaine d'années.

"**Orchestre à l'école**" est le fruit d'un projet de territoire associant un établissement scolaire (primaire ou collège), un conservatoire labellisé ou une école de musique agréée et si possible une collectivité locale.

L'association "**Orchestre à l'École**" - Centre national de ressources - accompagne les acteurs qui le souhaitent, dès la conception du projet. Elle contribue à la création d'orchestres dans chaque ville de France.

Elle n'a pas vocation à labelliser des projets, mais à les accompagner :

- au moment de leur création par une aide au montage du projet et à l'achat d'instruments ;
- durant leur existence en favorisant leur pérennité par des projets de représentations musicales, rencontres, stages ou colloques.

Son site internet contient de nombreuses ressources facilitant le montage d'un orchestre à l'école.

## Pour le département du Pas-de-Calais, le projet concerne :

- à **Arques** :
  - École élémentaire Camus, orchestre cuivre
- à **Auxi Le Château** :
  - École primaire, orchestre vents, percussions et guitares basses
- à **Béthune** :
  - École élémentaire Ferdinand Buisson, orchestre bois
  - École élémentaire Jules Michelet, orchestre cuivres
  - École élémentaire Victor Hugo, orchestre vents
  - École élémentaire Louis Pasteur, orchestre batucada
  - École élémentaire Jules Ferry, orchestre percussions africaines
- à **Boulogne-sur-Mer** :
  - École élémentaire Arago, orchestre cuivres
- à **Bruay-la-Buissière** :
  - École élémentaire Marmottan, orchestre cuivres
  - École élémentaire Jaurès, orchestre cuivres
  - École élémentaire Caudron, orchestre cuivres
- à **Busnes** :
  - École Saint-Exupéry, orchestre cuivres
- à **Eperlecques** :
  - École primaire Bleue-Maison, orchestre cordes
- à **Gosnay** :
  - École primaire, orchestre cuivres et percussions
- à **Haillicourt** :
  - École élémentaire Basly, orchestre cuivres/clarinettes/percussions
- à **Lens** :
  - École élémentaire Jeanne d'Arc, orchestre de cuivres & percussions
  - École élémentaire Voltaire, orchestre de cuivres & percussions
- à **Lisbourg** :
  - École primaire, orchestre vents et percussions
- à **Longuenesse** :
  - École élémentaire Léon Blum, orchestre de guitares
  - École élémentaire George Sand, orchestre de cordes
- à **Maisnil-lès-Ruitz** :
  - École élémentaire Les érables, orchestre bois
- à **Monchy-Breton** :
  - École élémentaire RPI 122s, orchestre vents et percussions
- à **Montigny-en-Gohelle** :
  - École primaire Danièle Casanova, orchestre de cuivres & percussions
  - École primaire Jacques Duclos, orchestre de cuivres & percussions
- à **Nœux-les-Mines** :
  - École élémentaire Saint Exupéry, orchestre de cuivres et percussions
  - École élémentaire Louis Pergaud, orchestre bois et percussions
  - École élémentaire Suzanne Blin, orchestre cordes et percussions
- à **Noyelles-sous-Lens** :
  - École élémentaire Jean Moulin, orchestre de cuivres & percussions
- à **Oignies** :
  - École élémentaire, orchestre fanfare
- à **Outreau** :
  - École élémentaire Jean Jaurès, orchestre vents
- à **Racquinghem** :
  - École élémentaire des Landes, orchestre de cuivres & percussions
- à **Saint Martin Boulogne** :
  - École élémentaire Jean Rostand, orchestre de petits violons
- à **Vieille-Chapelle** :
  - École élémentaire Des deux rivières, orchestre cordes
- à **Vendin-le-Vieil** :
  - École élémentaire Jean Jaurès, orchestre cuivres et percussions
- à **Wimereux** :
  - École Pasteur, orchestre d'altos.

→ Des informations complémentaires sur le site : [Orchestre à l'école](#)

## Pour s'engager dans le dispositif :

→ Renseignements auprès des CPEM



## ● Partenaires culturels

### Le Louvre Lens

Le Louvre Lens propose des œuvres emblématiques des arts de toutes les époques et de toutes les civilisations. Il sert de levier à une meilleure connaissance du patrimoine artistique comme à l'acceptation de toutes les cultures. Il nourrit ainsi à la fois le parcours d'éducation artistique et culturelle et le parcours citoyen.

Partenaire culturel privilégié dans l'ex bassin minier, il n'est pas qu'un lieu de savoirs, il est également un lieu de rencontres avec les

professionnels de la culture : par la découverte de lieux, d'activités et de métiers, il nourrit également le parcours avenir.

Des moyens académiques sont au service de ce partenariat pour la mise en œuvre des projets avec les établissements scolaires.

Ils impactent non seulement la réussite et le comportement culturel des élèves mais également leurs familles, en faisant évoluer les représentations de l'art et de son rôle dans la société, au bénéfice d'une meilleure cohésion sociale.

### L'accompagnement des enseignants :

Trois enseignants sont missionnés dans le service éducatif du musée :

- Un professeur d'arts plastiques et un professeur d'histoire-géographie-histoire des arts ;
- Une conseillère pédagogique en arts plastiques.

Ces enseignants travaillent en complémentarité avec les 15 médiateurs du musée.

Leurs champs d'action sont les suivants :

- rédaction de dossiers pédagogiques sur les expositions temporaires et sur le fonds permanent ;
- aide directe aux enseignants pour faciliter les visites en autonomie et conception d'activités pour ces visites dans le cadre de dispositif, par exemple, « *faire classe au musée* » ;
- soutien du dispositif national d'EAC "*La classe, l'œuvre*" (les élèves étudient des œuvres d'un musée de proximité, en amont de la Nuit européenne des musées, afin d'en concevoir une médiation qu'ils présentent aux visiteurs le soir de l'événement) ;
- formation des enseignants (formations "*maternelles et musée*", formation des référents culture, formations mensuelles pour les enseignants volontaires les mercredis, journées portes ouvertes réservées aux enseignants à chaque nouvelle exposition, rencontres enseignants, ...)

### Pour vous accompagner dans vos projets de classe :

- Informations complémentaires sur l'espace éducation du site du musée : <https://education.louvre-lens.fr/>
- Renseignements auprès d'Isabelle BRONGNIART, CPAV missionnée : [cpd-louvre-lens@ac-lille.fr](mailto:cpd-louvre-lens@ac-lille.fr)

### Les autres structures accompagnées par l'Éducation nationale

Des enseignants sont missionnés au sein des services éducatifs des principales structures et institutions culturelles de la région afin de faciliter la création de partenariats, notamment en vous informant sur les activités proposées par ces structures et en proposant des ressources pédagogiques au service d'une meilleure appréhension des spectacles et des expositions :

→ <https://draeac.site.ac-lille.fr/les-professeurs-missionnes/>

Les structures accompagnées dans le département du Pas-de-Calais :

- Le CAUE du Pas-de-Calais (Arras)
- Les Archives départementales du Pas-de-Calais (Dainville)
- Le Musée des Beaux-Arts (Arras)
- La Carrière Wellington (Arras)
- CWGC Beaurains
- Tandem Douai-Arras (Arras)
- Le Centre Historique Médiéval (Azincourt)
- Lens 14-18 (Souchez)
- Culture commune (Loos-en-Gohelle)
- Le musée de la Bataille (Fromelles)
- La Comédie de Béthune
- Le Musée de l'hôtel Sandelin (Saint Omer)
- La Barcarolle (Arques)
- Le Channel (Calais)
- La Cité de la mode et de la dentelle (Calais)
- La Coupole d'Helfaut
- Le Château d'Hardelot

### Pour vous accompagner :

Vous pouvez retrouver l'ensemble des coordonnées des professeurs missionnés sur [le site de la DRAEAC](#), par bassin.



Via l'application, à l'aide d'une carte interactive, accédez à l'ensemble des partenaires culturels recensés, par commune, type, domaine...

**Musenor**



Sur le site des professionnels des musées de la région, découvrez les actualités, expositions et collections des 83 musées à l'appellation « musée de France » de la région.

Musées de beaux-arts, d'art moderne, d'histoire naturelle, d'archéologie, musées dits « sciences et techniques » ou de société, d'ethnographie européenne et extra-européenne, ...

→ <https://www.musenor.com/>

• **Mise en œuvre de projets d’actions culturelles partenariales avec un intervenant**

**Protocole départemental : projet d’action culturelle partenariale avec intervenant (PACPI)**

Ce protocole ne concerne que les intervenants dans le cadre des enseignements artistiques : arts plastiques ou éducation musicale. Les activités de danse et de cirque entrent dans le cadre de l’EPS. Les autres activités ne nécessitent pas d’agrément.

Protocole départemental	Projet court PACPI-A	Projet long PACPI-B
<b>Interventions</b>	<b>Ponctuelles</b> 1 à 3 séances <i>durée d’une séance : 2h maximum</i>	<b>Régulières</b> à partir de 4 séances
<b>Agrément de l’intervenant</b>	Pas d’agrément nécessaire	Agrément obligatoire cf. page 34
<b>Autorisation de l’intervention</b>	par le directeur, la directrice d’école	par l’IEN
<b>Public</b>	élèves des cycles 1, 2 et 3	
<b>Volume total cumulé sur l’année</b>	→ au plus 12h / classe tous projets et disciplines confondus (hors natation)	→ au plus 36h / classe tous projets et disciplines confondus (hors natation et hors dispositifs particuliers : CHAM, Orchestre à l’école...)
<b>Document à compléter par l’enseignant</b>	<b>Projet d’action culturelle partenariale avec un intervenant – PACPI</b> → Appel à projet à <b>compléter sur ADAGE</b> selon l’enseignement concerné : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ <b>PACPI Arts Plastiques (1<sup>er</sup> degré)</b></li> <li>○ <b>PACPI Musique (1<sup>er</sup> degré)</b></li> </ul>	
	<i>Au moins 14 jours avant le début des interventions</i>	<i>Au moins 21 jours avant le début des interventions</i>

**Traitement**

<b>Déroulement</b>	Téléchargement des projets par le CPAV ou le CPEM	
	Transmission pour <b>information</b> à l’IEN	Transmission pour <b>validation</b> à l’IEN
	Saisie de l’avis par le CPAV ou le CPEM sur ADAGE (ajout de la mention « TRAITÉ » dans le titre du projet)	
<b>Début des interventions</b>	<i>À l’issue des 14 jours qui suivent l’envoi à l’IEN</i>	<i>Dès avis publiés par l’inspection dans l’application</i>

\*(DUMI, diplôme d’état, attestation de compétence professionnelle DRAC)

## Les intervenants extérieurs dans le cadre des enseignements artistiques

- Références : EDUSCOL, [Intervenants extérieurs - Premier degré](#)

Les intervenants extérieurs sont des personnes, bénévoles ou rémunérées (par des associations ou d'autres personnes morales de droit privé, par des collectivités territoriales ou par l'État), qui apportent leurs compétences de façon complémentaire et non substitutive à l'enseignant de la classe.

Toute personne susceptible d'apporter une contribution aux activités obligatoires d'enseignement peut être autorisée ou agréée à intervenir au cours des activités d'enseignement.

Les parents d'élèves, d'autres adultes, notamment membres d'associations, peuvent intervenir à titre bénévole.

Le recours aux intervenants :

- permet aux écoles d'être davantage ouvertes sur le monde extérieur ;
- apporte un éclairage technique ;
- conforte les apprentissages.

### Quand interviennent-ils et sous quelles conditions ?

Les intervenants extérieurs participent aux activités d'enseignement, qu'elles se déroulent sur le temps scolaire dans les locaux scolaires, ou au cours des sorties scolaires.

### Cadre général

Les modalités générales de recours aux intervenants extérieurs sont prévues par le règlement intérieur de l'école. Le recours à un intervenant extérieur s'inscrit dans le projet d'école. L'intervention s'inscrit dans le projet pédagogique de la classe, qui découle des objectifs définis dans le projet d'école.

Les modalités pratiques de l'intervention doivent faire l'objet d'une consultation des partenaires concernés et d'une définition précise. Les éléments relatifs à l'organisation pédagogique, qui relèvent de la responsabilité de l'enseignant, et les mesures de sécurité doivent être détaillés.

### Qualification des intervenants dans le cadre des enseignements artistiques

Dans les enseignements artistiques, les intervenants réguliers doivent justifier d'une compétence professionnelle vérifiée et attestée par le directeur régional des affaires culturelles (DRAC) ou de diplômes préparant à l'intervention en milieu scolaire dans les disciplines artistiques.

Les interventions occasionnelles dans ce cadre font l'objet d'une autorisation écrite du directeur d'école.

Dans le département on distinguera donc (cf. modalités en page X) :

- **un projet d'action culturelle partenariale avec un intervenant, court (PACPI-A)** avec des interventions **ponctuelles limitées à trois interventions**, autorisé par le directeur, après information de l'IEN, ne nécessitant pas l'agrément de l'intervenant ;
- **un projet d'action culturelle partenariale avec un intervenant, long (PACPI-B)** avec des interventions **régulières à partir de quatre interventions**, autorisé par l'IEN et nécessitant l'agrément préalable de l'intervenant par l'IA-DASEN.

### L'organisation de la classe pendant l'activité

- **La classe fonctionne en un seul groupe** : l'enseignant doit assurer l'organisation pédagogique et le contrôle effectif de l'activité.
- Les élèves sont répartis en groupes dispersés et sont encadrés par des intervenants extérieurs et l'enseignant n'a en charge aucun groupe particulier : l'enseignant exerce un contrôle adapté aux caractéristiques du site et à la nature de l'activité par une présence permanente et des passages successifs dans les différents groupes et une coordination de l'ensemble.
- Les élèves sont répartis en groupes dispersés et sont encadrés par des intervenants extérieurs et l'enseignant a un groupe à sa charge : l'enseignant aura défini préalablement l'organisation générale de la séance et procédera à un contrôle a posteriori.

### Les rôles respectifs des enseignants et des intervenants

- **L'enseignant**

L'enseignant titulaire de la classe, ou qui en a la charge au moment de l'activité, garde la responsabilité pédagogique permanente de l'organisation de la séance.

Il veille, notamment par sa présence effective, à ce que la sécurité des élèves soit assurée en toutes circonstances et s'assure que l'intervenant respecte les conditions d'organisation et les objectifs du projet.

Il peut être déchargé de la surveillance des élèves (une partie ou la totalité de la classe) confiés à des intervenants, à condition :

- qu'il sache constamment où se trouvent ses élèves ;
- que les intervenants aient été régulièrement autorisés ou agréés ;
- que les intervenants soient sous son autorité.

Il arrête le cadre d'organisation de l'activité, après l'avoir préparée avec l'intervenant. Il peut convenir avec l'intervenant des mesures à prendre pour assurer la sécurité des élèves qui seraient confiés à ce dernier.

Si l'enseignant constate que les conditions de sécurité ne sont plus réunies, il lui appartient de suspendre immédiatement la séance et d'en informer le directeur, la directrice d'école.

- **L'intervenant extérieur**

Toute personne intervenant dans une école pendant le temps scolaire doit respecter les principes fondamentaux du service public d'éducation, en particulier les principes de laïcité et de neutralité.

Elle doit respecter les personnels, adopter une attitude bienveillante à l'égard des élèves, s'abstenir de tout propos ou comportement qui pourrait choquer, et faire preuve d'une absolue réserve concernant les observations ou informations qu'elle aurait pu recueillir lors de son intervention dans l'école.

Dans le cadre des activités auxquelles ils participent, les intervenants extérieurs :

- apportent un éclairage technique ou une autre forme d'approche, qui enrichit l'enseignement ;
- assistent le maître dans l'organisation et le déroulement de la séance ;
- agissent à la demande et selon les consignes du maître ;
- peuvent se voir confier la charge d'un groupe, dans le cadre de certaines organisations pédagogiques.

Sans se substituer à l'enseignant, l'intervenant peut prendre des initiatives lorsqu'elles s'inscrivent dans le cadre de ses fonctions. Il peut se voir confier la charge d'un groupe d'élèves, l'enseignant gardant la maîtrise de l'activité. Si un groupe d'élèves lui est confié, c'est à lui de prendre les mesures d'urgence qui s'imposent.

Sa responsabilité peut être engagée s'il commet une faute à l'origine d'un dommage subi ou causé par un élève. Elle est garantie, selon le cas, par la collectivité publique qui le rémunère, par son employeur, ou par l'État si l'intervenant est bénévole.

## **La procédure d'autorisation**

- **Le rôle du directeur, de la directrice d'école**

Tous les intervenants extérieurs qui apportent une contribution à l'éducation dans le cadre des activités obligatoires d'enseignement sont soumis à une autorisation du directeur, de la directrice d'école.

Le directeur, la directrice d'école veillera à ce que les personnes intervenant auprès des élèves respectent les principes fondamentaux du service public de l'éducation. Il pourra mettre fin, sans préavis, à toute intervention qui ne les respecterait pas.

- **L'agrément de l'IA-DASEN**

Dans certains cas, les intervenants extérieurs doivent être agréés par l'IA-DASEN. L'agrément est une décision individuelle écrite émise par l'IA-DASEN, elle ne peut concerner un collectif ou un établissement.

**Modalités d'agrément (interventions régulières = plus de 3 séances)**

<b>Nature de l'intervention</b>	Mise à disposition de ou des intervenants par l'employeur (structure, collectivité...)	Résidence d'artistes dans le cadre d'un dispositif DRAC (CLEA, Qu(ART)ier...)	Financée par la coopérative	Sans financement
<b>Statut de l'intervenant</b>	<b>Salarié</b>	<b>Artiste indépendant</b>	<b>Indépendant</b>	<b>Bénévole</b>
<b>Qualification</b>	DUMI, références artistiques...	DRAC	Qualifications	
<b>Procédure</b>	<p>Les demandes d'agrément se font via l'application "<i>Démarches simplifiées</i>".</p> <p>Les liens d'accès sont à retrouver sur le site de la DSDEN :</p> <p><a href="https://www1.ac-lille.fr/vie-de-l-eleve-dans-le-pas-de-calais-121583">https://www1.ac-lille.fr/vie-de-l-eleve-dans-le-pas-de-calais-121583</a></p>			
<b>Instruction</b>	DSDEN - Bureau des actions éducatives			
<b>Communication après validation</b>	Mise à jour sur ESCOLA par le bureau des actions éducatives, à la date de la signature de la convention ou du courrier d'agrément, du fichier des intervenants agréés accessible à l'IEN chargé de mission, aux CPAV et aux CPEM.			

## ● Le financement de projets

### Appel à projets 2024-2025 pour la structuration du Parcours d'Éducation Artistique et Culturelle (SPEAC)

Dans le cadre du dispositif d'appel à projet artistique et culturel (SPEAC) une aide financière peut être demandée par chaque école **avant le 20 septembre 2024**.

La priorité est accordée aux projets les plus cohérents avec les objectifs éducatifs et pédagogiques définis dans le cadre du PEAC.

Chaque école ne peut faire qu'une demande de crédit pour l'année scolaire, à partir de l'application ADAGE.

- Une commission départementale se réunira pour examiner les demandes et répartir les crédits.
  - **Une attention particulière sera portée aux projets des écoles les plus éloignées des structures culturelles.**
  - Il pourra être joint un document complémentaire de présentation du projet.
  - Le budget devra obligatoirement être présenté en équilibre : le total des dépenses = le total des recettes.
  - L'aide complémentaire demandée à la DSDEN n'excédera pas 1000 €.
  - Les crédits accordés seront versés sous forme de subvention à la coopérative scolaire, affiliée ou non à l'OCCE (référence : *Circulaire n° 2008-095 du 23 juillet 2008 relative à la coopérative scolaire*, voir aussi sur EDUSCOL : [La coopérative scolaire](#)).
  - À l'issue du projet, l'école devra fournir un justificatif de l'utilisation des crédits.
- **Renseignements complémentaires et accompagnement pour la rédaction des projets auprès des CPAV et CPEM**

## ● Accompagnement des enseignants : CPAV & CPEM départementaux

<b>CPAV</b> conseiller pédagogique en arts visuels	<b>Circonscriptions</b>
<b>Laurent BIZART</b> <a href="mailto:laurent.bizart@ac-lille.fr">laurent.bizart@ac-lille.fr</a>	Arras 1 ; Arras 2 ; Arras 3 ; Arras 4 ; St Pol-sur-Ternoise ; Hénin-Beaumont ; Avion ; Noyelles-Godault ; Arras et Lens ASH
<b>Marie-Lise LORTHIOIS</b> <a href="mailto:marie-lise.hernu@ac-lille.fr">marie-lise.hernu@ac-lille.fr</a>	Auchel ; Bruay La Buissière ; Béthune 1 ; Béthune 2 ; Audruicq ; Isbergues ; St Omer 1 ; St Omer 2 ; Calais et Arras ASH
<b>Valérie VANSON</b> <a href="mailto:valerie.vanson@ac-lille.fr">valerie.vanson@ac-lille.fr</a>	Boulogne-sur-Mer 1 ; Boulogne-sur-Mer 2 ; Calais 1 ; Calais 2 ; Marquise ; Étaples ; Montreuil ; Hesdin ; Calais ASH
<b>Michèle THOREZ</b> <a href="mailto:michele.thorez@ac-lille.fr">michele.thorez@ac-lille.fr</a>	Vendin-le-Vieil ; Bully-les-Mines ; Montigny-en-Gohelle, Lens, Liévin, Carvin ; Béthune 3 ; Béthune 4 ; Arras et Lens ASH

<b>CPEM</b> conseiller pédagogique en éducation musicale	<b>Circonscriptions</b>
<b>Céline CHARLES</b> <a href="mailto:Celine.Charles@ac-lille.fr">Celine.Charles@ac-lille.fr</a>	Arras 1 ; Arras 2 ; Arras 3, Arras 4 ; St Pol-sur-Ternoise ; Hesdin ; Arras ASH
<b>Cécile LEFEVRE</b> <a href="mailto:cecile.lefevre@ac-lille.fr">cecile.lefevre@ac-lille.fr</a>	Auchel ; Bruay-la-Buissière ; Audruicq ; Isbergues ; St Omer 1 ; St Omer 2
<b>Julie MERLIN</b> <a href="mailto:julie.quandalle@ac-lille.fr">julie.quandalle@ac-lille.fr</a>	Boulogne 1 ; Boulogne 2 ; Étaples ; Marquise ; Calais 1 ; Calais 2 ; Montreuil ; Calais ASH
<b>Pierre-François HAPIOT</b> <a href="mailto:pierre.hapiot@ac-lille.fr">pierre.hapiot@ac-lille.fr</a>	Vendin-le-Vieil ; Avion ; Carvin ; Noyelles-Godault ; Hénin-Beaumont ; Montigny-en-Gohelle ; Lens ASH
<b>Anne-Sophie CARON</b> <a href="mailto:anne-sophie.fontaine1@ac-lille.fr">anne-sophie.fontaine1@ac-lille.fr</a>	Bully-les-Mines ; Lens ; Liévin ; Béthune 1 ; Béthune 2 ; Béthune 3 ; Béthune 4



## • Annexe 1 / Réussir le 100 % EAC

### Feuille de route 100% EAC

Les arts et la culture prennent part à la pluralité et à la richesse des apprentissages des enfants. Contribuant à la dimension sensible de l'éducation, ils participent à l'épanouissement des élèves, comme à la capacité à penser par soi-même et à s'exprimer dans toute sa singularité. Parce que l'éducation aux arts et à la culture œuvre à l'émancipation de chacun, elle est indispensable à la démocratisation culturelle et à l'égalité des chances.

L'Education Artistique et Culturelle (EAC) repose sur les trois champs indissociables qui en constituent les trois piliers :

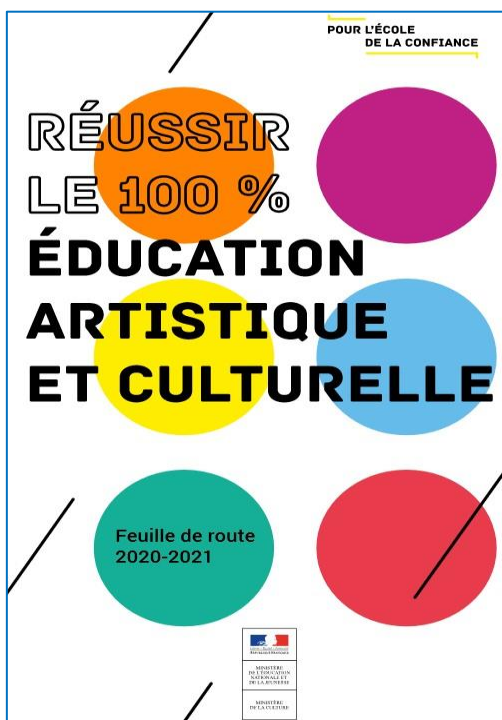
#### Les trois piliers de l'éducation artistique et culturelle

Selon les termes de la charte de l'éducation artistique et culturelle, qui doit être affichée dans toutes les écoles et tous les établissements, l'éducation artistique et culturelle (EAC) repose sur trois piliers : il s'agit à la fois de développer les connaissances des enfants, la pratique artistique et la fréquentation des œuvres et des artistes.

- 1 La connaissance** : l'éducation artistique et culturelle permet aux élèves de s'approprier des repères culturels formels, historiques et esthétiques, de porter un jugement construit et étayé en matière d'art, et de développer leur esprit critique.
- 2 La pratique artistique** : elle permet aux enfants d'accéder aux langages des arts, de prendre confiance en eux, de réaliser concrètement des projets, de développer leur créativité et leur intelligence sensible. Elle est aussi un puissant moyen de mener des projets en commun, de favoriser les relations sociales, d'être à l'écoute des autres et de développer le respect d'autrui.
- 3 La rencontre avec les œuvres et avec les artistes** : elle vise à faire l'expérience d'œuvres authentiques et de lieux de culture pour mieux se les approprier, à apprendre à partager le sensible, à développer sa curiosité.

### Comment réussir le 100% EAC

Le président de la République s'est engagé à ce que tous les enfants bénéficient d'un parcours artistique et culturel cohérent et exigeant durant le temps de leur scolarité. Cet objectif de 100 % sera atteint par un déploiement progressif sur la durée du quinquennat.



#### Feuille de route interministérielle [2020-2021]

Ministère de l'Éducation Nationale et Ministère de la Culture

#### SOMMAIRE :

##### Un parcours artistique et culturel adapté à chaque âge

- Des enseignements artistiques renforcés
- Des actions artistiques et culturelles tout au long de la scolarité

##### Les axes prioritaires de la généralisation de l'EAC

- Chanter
- Lire
- Regarder
- S'exprimer à l'oral
- Développer son esprit critique

##### Une stratégie globale pour favoriser la généralisation de l'EAC

- Former les acteurs de l'EAC
- Diffuser les ressources
- Évaluer le 100 % EAC

[Télécharger le document](#)

## À l'école des arts et de la culture



### À l'école des arts et de la culture : le dossier complet

→ [Télécharger le dossier de présentation "À l'école des arts et de la culture"](#)

Le 17 septembre 2018, Françoise Nyssen, ministre de la Culture, et Jean-Michel Blanquer, ministre de l'Éducation nationale, ont présenté un plan d'action commun afin de permettre à tous les enfants de bénéficier d'un parcours d'éducation artistique et culturelle de qualité, de 3 à 18 ans.

Selon les termes de la Charte de l'éducation artistique et culturelle, qui doit être affichée dans toutes les écoles et tous les établissements, il s'agit à la fois de développer les connaissances des enfants, la pratique artistique et la fréquentation des œuvres et des artistes.

- **La connaissance** : l'art et la culture permettent aux enfants d'acquérir une formation complète dans laquelle l'intelligence rationnelle et l'intelligence sensible favorisent leur créativité, élément fondamental de leur épanouissement et de leur réussite.
- **La pratique artistique** permet aux enfants de prendre confiance en eux, de réaliser concrètement des projets. C'est aussi un puissant moyen de mener des projets en commun, de favoriser les relations sociales, d'être à l'écoute des autres et de développer le respect d'autrui. Aujourd'hui, les pratiques artistiques des enfants sont très inégales en fonction de leur milieu social et de l'endroit où ils se situent sur le territoire. Développer les arts à l'école relève donc d'une exigence d'égalité républicaine.

- **La confrontation aux œuvres** permet aux enfants de se familiariser avec le sensible et de développer leur créativité. À l'heure où les médias de masse concourent à une certaine homogénéisation culturelle, il est très important d'enrichir les perspectives des enfants en leur faisant partager la diversité des arts et de la culture européenne et des autres continents.
- Il s'agit donc d'offrir une éducation artistique, culturelle et sensorielle (EACS) au plein sens du terme et sur les **différents temps de l'enfant** : le temps scolaire, périscolaire et extrascolaire.

### Chaque année, à l'école primaire, les élèves auront :

- consacré 10 % de leur temps scolaire aux enseignements et aux pratiques artistiques
- eu au moins deux temps forts culturels :
  - fréquentation d'un établissement culturel (musée, cinéma, etc.)
  - spectacle (théâtre, danse, concert, opéra, arts du cirque)
  - visite d'un monument patrimonial (château, église, lavoir, calvaire, patrimoine industriel, etc.)
  - fait la rencontre d'un créateur ou d'un interprète
- emprunté toutes les semaines des ouvrages dans une bibliothèque scolaire ou d'une collectivité
- chanté dans la chorale de leur école

**Chaque territoire volontaire peut être accompagné vers le 100 % EAC.** Chaque semaine, il s'agit d'assurer à tous les élèves l'équivalent de 2 heures de pratique artistique en construisant un parcours d'éducation artistique sur les temps scolaire, périscolaire et extrascolaire, qui sera consigné dans un carnet à compter de la rentrée 2019. Cette ambition culturelle pour les enfants et les jeunes est rappelée à chaque rentrée avec l'organisation de la [Rentrée en musique](#).

## Renforcer les enseignements artistiques en articulation avec les acteurs de la culture

L'éducation artistique et culturelle doit constituer, plus encore qu'aujourd'hui, un volet à part entière des projets académiques et des projets d'école et d'établissement.

### À l'école primaire

Chaque semaine, les élèves bénéficient dès le CP et jusqu'en CM2 de 2 heures d'enseignements artistiques consacrées à l'éducation musicale et aux arts plastiques. Pour réaliser les objectifs qualitatifs et quantitatifs du plan, il est indispensable que ces enseignements puissent être enrichis par les ressources proposées par les artistes et les acteurs culturels des différents territoires.

### Le chant choral

La **priorité des ministres porte sur le chant choral** et la pratique vocale sans être exclusive des autres formes musicales et artistiques.

L'objectif est d'implanter une chorale dans toutes les écoles élémentaires d'ici la rentrée 2019. Pour ce faire, **la mobilisation des conseillers pédagogiques en éducation musicale est essentielle** ainsi que celle des titulaires du diplôme universitaire des musiciens intervenants.

## ● Annexe 2 / Le parcours d'éducation artistique et culturelle

- arrêté du 1-7-2015

### 1 – Principes et définitions

#### 1. Le contexte

L'éducation artistique et culturelle, en tant que grand domaine de la formation générale dispensée à tous les élèves, vise l'acquisition et l'appropriation par chacun d'une culture artistique qui est une composante de la culture commune portée par le socle commun de connaissances, de compétences et de culture. Elle nécessite une ouverture de l'école à des partenaires variés, aux compétences reconnues, qui enrichissent les ressources de l'institution scolaire. Elle nécessite aussi une ouverture de l'école sur le territoire de vie des élèves, son patrimoine artistique, ses structures culturelles, qui permet de mieux s'approprier ce territoire, en résonance avec la découverte d'œuvres et d'artistes universels issus d'époques et de cultures diverses.

L'éducation artistique et culturelle a récemment fait l'objet de plusieurs dispositions importantes qui en légitiment la place dans la formation des élèves et témoignent de la volonté de faire plus et mieux pour faire accéder tous les élèves à la culture artistique. La loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République du 8 juillet 2013, en son article 10, dispose que l'éducation artistique et culturelle à l'école comprend « un parcours pour tous les élèves tout au long de leur scolarité », qui est « mis en œuvre localement » et auquel « des acteurs du monde culturel et artistique et du monde associatif peuvent [...] être associés ». La circulaire interministérielle n° 2013-073 du 3 mai 2013 (1) développe à destination des acteurs de l'éducation artistique et culturelle les principes et les modalités de mise en œuvre de ce parcours. Un Guide pour la mise en œuvre du parcours d'éducation artistique et culturelle, diffusé depuis l'automne 2013(2), rassemble des éléments pratiques pour construire des projets, notamment partenariaux, en éducation artistique et

culturelle et pour mettre en œuvre concrètement le parcours dans les écoles et les établissements scolaires.

Ces dispositions visent à renforcer, amplifier et mettre en cohérence les nombreux dispositifs et actions déjà développés, en réponse à certains besoins ou insuffisances. En effet, l'éducation artistique et culturelle a fait l'objet depuis de nombreuses années d'initiatives multiples, notamment la mise en place de dispositifs spécifiques et d'actions éducatives ou encore la création d'un enseignement obligatoire d'histoire des arts. Pourtant, comme le rappelle le rapport annexé à la loi du 8 juillet 2013, d'importantes inégalités d'accès à la culture et aux pratiques artistiques demeurent et les publics d'élèves les plus défavorisés ne sont pas suffisamment atteints.

Par ailleurs, certains domaines artistiques trouvent difficilement leur place à l'école, particulièrement quand ils ne sont pas portés par un enseignement obligatoire. En outre, les ressources artistiques, culturelles et patrimoniales locales offrent un potentiel qui pourrait parfois être davantage et plus méthodiquement exploité pour compléter et construire la culture artistique des élèves.

Enfin, la réforme des rythmes scolaires ouvre l'offre d'activités périscolaires auxquelles les élèves peuvent avoir accès, dont une part s'inscrit dans le champ de la culture artistique. L'articulation entre l'enseignement dispensé sur le temps scolaire et les activités du temps périscolaire pourra s'inscrire dans le cadre d'un projet éducatif, en particulier le projet éducatif territorial (PEDT) qui permet aux acteurs concernés d'assurer une cohérence dans les activités proposées aux élèves et une continuité éducative, avant, pendant, et après la classe.

La nouvelle impulsion donnée à l'éducation artistique et culturelle par la mise en place d'un parcours pour chaque élève nécessite que soient énoncés des repères communs à l'ensemble des acteurs impliqués :

- en premier lieu des définitions (du champ et des objectifs de l'éducation artistique et culturelle ; du parcours sous la forme duquel elle est organisée ; du référentiel associé à ce parcours - voir ci-dessous I.2, 3 et 4) ;
- puis des éléments pour la mise en œuvre du parcours (partie II) ;
- enfin l'explicitation des grands objectifs de formation visés dans le cadre du parcours d'éducation artistique et culturelle et de repères de progression associés (partie III).

#### 2. L'éducation artistique et culturelle à l'école

À l'école, l'éducation artistique et culturelle est à la fois :

- **une éducation à l'art**, qui vise l'acquisition par l'élève d'une véritable culture artistique, riche, diversifiée, équilibrée : cette culture repose sur la fréquentation des œuvres et du patrimoine, le développement de la créativité et des pratiques artistiques ainsi que sur la connaissance du patrimoine culturel et de la création contemporaine. Elle couvre les grands domaines des arts, sans s'arrêter aux frontières traditionnelles des Beaux-Arts, de la musique, du théâtre, de la danse, de la littérature et du cinéma et en intégrant autant que possible l'ensemble des expressions artistiques du passé et du présent, savantes et populaires, occidentales et extra occidentales ; elle s'appuie sur le patrimoine, tant local que national et international.
- **et une éducation par l'art**, qui permet une formation de la personne et du citoyen : cette formation nécessite le développement de la sensibilité, de la créativité, des capacités d'expression et de la faculté de juger. Elle

encourage l'autonomie et le sens de l'initiative et passe par la participation à des expériences et des pratiques artistiques et culturelles collectives et partagées.

L'éducation artistique et culturelle se déploie dans trois champs d'action indissociables, qui constituent ses trois piliers :

- des rencontres : rencontres, directes et indirectes (via différents médias, numériques notamment), avec des œuvres artistiques et des objets patrimoniaux ; avec des artistes, des artisans des métiers d'art, des professionnels des arts et de la culture... ; avec des lieux d'enseignement, de création, de conservation, de diffusion... ;
- des pratiques, individuelles et collectives, dans des domaines artistiques diversifiés ;
- des connaissances : appropriation de repères culturels – formels, historiques, esthétiques, techniques, géographiques – et d'un lexique spécifique simple permettant d'exprimer ses émotions esthétiques, de porter un jugement construit et étayé en matière d'art et de contextualiser, décrire et analyser une œuvre ; développement de la faculté de juger et de l'esprit critique.

Ces trois champs doivent être investis complémentirement et concomitamment du plus jeune âge à l'âge adulte, sans hiérarchie ni prévalence de l'un ou l'autre de ces champs, afin que chaque élève puisse se constituer progressivement une culture artistique équilibrée.

À l'école primaire et au collège, l'éducation artistique et culturelle se fonde sur les enseignements obligatoires auxquels elle ne peut pourtant se limiter. Les élèves suivent les mêmes enseignements dans différents champs disciplinaires, qui permettent de poser les premiers éléments d'une culture artistique (voir partie II.1). Dans le cadre des enseignements ou en lien avec eux, les élèves peuvent participer à des projets, souvent partenariaux et parfois fondés sur des dispositifs spécifiques et des actions éducatives (voir II.2).

L'éducation artistique et culturelle à l'École est organisée sous la forme d'un parcours qui invite à penser cette éducation de façon continue et cohérente, de l'amont à l'aval, sur le temps long des scolarités primaire et secondaire.

### 3. Le parcours d'éducation artistique et culturelle

Le parcours d'éducation artistique et culturelle est l'ensemble des connaissances acquises par l'élève, des pratiques expérimentées et des rencontres faites dans les domaines des arts et du patrimoine, que ce soit dans le cadre des enseignements suivis, de projets spécifiques, d'actions éducatives. Son organisation et sa structuration permettent d'assembler et d'harmoniser ces différentes expériences et d'assurer la continuité et la cohérence de l'éducation artistique et culturelle à l'École.

Les principaux objectifs du parcours sont les suivants :

- **diversifier et élargir les domaines artistiques abordés à l'École en ouvrant le champ de l'expérience sensible à tous les domaines de la création et du patrimoine ;**
- **articuler les différents temps éducatifs et en tirer parti, en facilitant un travail convergent des différents acteurs et structures contribuant à l'éducation artistique et culturelle ;**
- **donner sens et cohérence à l'ensemble des actions et expériences auxquelles l'élève prend part; en cela, le parcours n'est pas une simple addition ni une juxtaposition d'actions et d'expériences successives et disjointes, mais un enrichissement progressif et continu, par exemple dans le cadre de la liaison école/collège.**

Ainsi, chaque élève accomplit un parcours spécifique, fait de temps et d'activités collectives ainsi que d'expériences et de réalisations individuelles, personnelles. Ce parcours à l'École n'est pas une fin en soi, il vise à susciter une appétence, à développer une familiarité et à initier un rapport intime à l'art, que chacun cultivera sa vie durant selon ses goûts et ses envies.

Le parcours est construit conjointement par l'ensemble des acteurs impliqués dans l'éducation artistique et culturelle et par l'élève lui-même. Le présent référentiel est un outil qui facilite cette construction en fixant des objectifs et des repères partagés par tous ceux qui participent à l'éducation artistique et culturelle.

### 4. Le référentiel du parcours

Le référentiel vise à être une référence pour l'ensemble de ceux qui contribuent aux parcours d'éducation artistique et culturelle des élèves : personnels de l'éducation nationale et de la culture, artistes et artisans des métiers d'art, structures et professionnels des arts, de la culture et du patrimoine, collectivités territoriales, intervenants en milieu scolaire, associations. Il s'agit de concevoir un projet éducatif en identifiant des grands objectifs de formation et en précisant des repères de progression. La définition de ces repères constitue le cœur même du référentiel (partie III) ; c'est le principal moyen d'assurer la cohérence et la continuité du parcours d'éducation artistique et culturelle.

Le parcours d'éducation artistique et culturelle est inscrit dans le projet global de formation de l'élève défini par le socle commun de connaissances, de compétences et de culture et opérationnalisé par les programmes de cycle. Ces programmes, qui organisent les différents enseignements contribuant au parcours d'éducation artistique et culturelle (voir ci-dessous II.1), fixent des objets disciplinaires et interdisciplinaires et des attendus de fin de cycle pour l'évaluation des acquis des élèves. Le référentiel quant à lui propose des repères de progression favorisant convergence et cohérence dans la mise en œuvre de ces programmes pour ce qui relève de l'éducation artistique et culturelle.

## 2 – Éléments pour la mise en œuvre du parcours

La circulaire interministérielle du 3 mai 2013 et le Guide pour la mise en œuvre du parcours d'éducation artistique et culturelle contiennent de nombreux éléments sur le pilotage de la mise en place des parcours et sur la formation à cette mise en place auxquels se référer ; ils ne sont pas repris ici.

### 1. Un parcours fondé principalement sur des enseignements et des projets

#### Les enseignements

Les enseignements obligatoires dispensés à l'École, particulièrement les enseignements de culture humaniste - arts visuels et plastiques, éducation musicale, histoire des arts, français, histoire et géographie, éducation physique et sportive, langues vivantes - qui contribuent au développement de la sensibilité et à la formation du goût et du jugement, sont les principaux vecteurs de l'éducation artistique et culturelle. Aussi bien par le biais des pratiques artistiques que par celui des connaissances, les enseignements scientifiques et technologiques peuvent être sollicités et apporter leur contribution à la culture artistique des élèves ; la construction et l'explicitation de ces liens entre les différents champs des savoirs est particulièrement importante pour les élèves.

Les enseignements artistiques, comme le souligne l'article 10 de la loi du 8 juillet 2013, occupent une place particulière dans le parcours parce qu'ils ont l'art pour objet et parce qu'ils privilégient la pratique sensible comme mode d'accès à l'expression, à la connaissance et à la réflexion. L'enseignement obligatoire de l'histoire des arts, qui ne se confond pas avec le parcours d'éducation artistique et culturelle, contribue à la culture artistique des élèves en investissant particulièrement les champs des connaissances et des rencontres, en résonance avec leurs pratiques. Porté par l'ensemble des disciplines scolaires, il offre un cadre propice aux projets transdisciplinaires. Enfin, l'enseignement de l'histoire des arts peut permettre d'explorer aussi des domaines artistiques trop peu ou pas présents dans les disciplines scolaires, comme par exemple le vaste champ des arts décoratifs, des artisanats d'art, du design et des arts appliqués.

#### Les projets d'éducation artistique et culturelle

Il est souhaitable que des projets spécifiques portant sur les arts et le patrimoine jalonnent le parcours de chaque élève. Ces projets, qu'ils soient au cœur des enseignements, disciplinaires et pluridisciplinaires, ou organisés dans leur prolongement, sont autant d'étapes, de temps forts, particulièrement marquants et mobilisateurs. La circulaire interministérielle du 3 mai 2013 propose une périodicité minimale : « À l'école primaire et au collège, au moins une fois par cycle, il est souhaitable qu'un des grands domaines des arts et de la culture soit abordé dans le cadre d'un projet partenarial conjuguant les trois piliers de l'éducation artistique et culturelle ». Quelles qu'en soient les modalités, ces projets sont intégrés de manière cohérente dans le projet d'établissement conformément à la circulaire n° 2007-022 du 22 janvier 2007 relative aux dimensions artistique et culturelle des projets d'école et d'établissement. Ils sont ainsi pleinement légitimés vis-à-vis de l'ensemble de la communauté éducative.

La démarche de projet implique une pédagogie active fondée sur la participation et l'implication des élèves, auxquels est attribué un rôle collaboratif. Elle est particulièrement appropriée aux objectifs de l'éducation artistique et culturelle. Les acteurs impliqués dans le projet – enseignants et personnels, élèves, partenaires le cas échéant – agissent dans une interaction continue.

La démarche de projet favorise ainsi :

- l'accroissement de l'autonomie et la prise de responsabilité au sein d'un groupe ;
- le recours à l'expérimentation, au tâtonnement ;
- l'observation partagée et la communication ;
- le développement de la créativité par l'émulation ;
- l'engagement, l'implication personnelle, le plaisir à travailler ensemble à un projet commun ;
- le respect des élèves entre eux, en particulier l'égalité entre les filles et les garçons.

Les projets peuvent prendre des formes diverses, disciplinaires ou transdisciplinaires, partenariales ou non, et être d'ampleur très variable, notamment dans le temps qui leur est consacré, par les structures et les personnes impliquées, ou encore dans la restitution prévue. Ils nécessitent une définition préalable :

- des objectifs de formation pour les élèves, à partir des programmes d'enseignement et du référentiel du parcours : c'est en cela que les repères posés ci-dessus facilitent la démarche de projet, car ils permettent aux concepteurs et porteurs du projet de travailler ensemble en cohérence, au regard de leurs compétences respectives, selon des objectifs éducatifs partagés ;
- des modalités de mise en œuvre de ces objectifs, que ce soit en termes d'organisation horaire ; d'actions prévues (dispositifs, visites, voyages, sorties...) ; de restitution du projet ; selon les cas, d'organisation de l'interdisciplinarité avec les autres enseignements du cycle concerné, etc.

Pour favoriser l'implication de tous, chaque projet gagne à être largement communiqué et lisible par tous les membres de la communauté éducative : les élèves (qui doivent connaître les objectifs du projet dans lequel ils s'investissent), les enseignants, le chef d'établissement et l'ensemble des personnels de l'école ou de l'établissement (y compris ceux qui ne participent pas directement au projet), les parents d'élèves (qui pourront s'investir aux côtés de leur enfant dans cette démarche) et les partenaires.

Le projet n'est jamais figé et doit pouvoir évoluer et se transformer en cours de réalisation, notamment selon les réactions et les initiatives des élèves eux-mêmes ; il est un moyen d'atteindre des objectifs éducatifs et non un cadre contraignant. Le processus, le



cheminement qu'il propose, par les vertus pédagogiques et éducatives de l'essai, de l'expérimentation, de l'erreur, de la réorientation, compte bien plus pour la formation de l'élève que la production ou la restitution finale, l'aboutissement du projet.

### **Les dispositifs et les actions éducatives**

Les enseignements et les projets mis en place dans les domaines des arts et du patrimoine peuvent s'appuyer sur les nombreux dispositifs existants (par exemple jumelages culturels, résidences d'artistes, dispositifs d'éducation à l'image et au cinéma comme « école et cinéma », pratiques orchestrales et chorales à l'École, classes à projet artistique et culturel, « un établissement, une œuvre »...) et les actions éducatives relevant de l'éducation artistique et culturelle. Dispositifs et actions sont bien des outils, et non des fins en soi ; ils n'ont qu'une portée éducative limitée s'ils ne sont pas intégrés dans un projet pédagogique pensé en amont.

### **2. L'importance du partenariat**

Les objectifs de formation en éducation artistique et culturelle, notamment dans les champs des rencontres et des pratiques, donnent au partenariat (avec des artistes ou des artisans des métiers d'art, des structures d'enseignement, de création, de diffusion ou de conservation, des professionnels des arts et de la culture, des associations) une place importante, tout particulièrement (mais pas exclusivement) pour les domaines artistiques non couverts par les enseignements obligatoires. Le rapport définissant la programmation des moyens et les orientations de la refondation de l'École de République annexé à la loi du 8 juillet 2013 met particulièrement en valeur l'importance du partenariat dans le parcours d'éducation artistique et culturelle : « Ce parcours doit s'appuyer sur les apports conjugués de l'institution scolaire et de ses partenaires : collectivités locales, institutions culturelles, associations. Il doit être l'occasion de mettre en place des pratiques pédagogiques coconstruites innovantes et actives, envisageant aussi l'art comme vecteur de connaissances. »

Au côté des enseignants et en étroite collaboration avec eux, les partenaires apportent leurs compétences propres et leur expérience. L'enjeu du partenariat est d'aboutir à un projet éducatif partagé et construit ensemble, au centre duquel se trouve l'enfant, et d'articuler des univers professionnels différents ; ici encore, le référentiel du parcours vise à être un outil lisible et accessible à tous pour élaborer ce projet commun. L'organisation de formations communes associant personnels de l'éducation nationale et partenaires autour de la démarche de projet est aussi particulièrement importante pour la réussite des partenariats sous leurs différentes formes, qu'ils soient pérennes ou ponctuels. Ces formations doivent impliquer notamment les délégations académiques à l'éducation artistique et à l'action culturelle des rectorats, les corps d'inspection, le réseau Canopé, les ESPE, mais aussi les collectivités territoriales, le secteur associatif, etc.

Comme c'est déjà le cas dans les lycées depuis la mise en place des référents culture, il est utile d'identifier parmi les membres de la communauté éducative une personne référente notamment chargée de suivre pour l'école ou l'établissement les relations avec les partenaires artistiques et culturels et de faciliter l'élaboration de projets communs.

### **3. La nécessité de prévoir un suivi de chaque élève**

Pour que le parcours d'éducation artistique et culturelle de chaque élève prenne corps et soit lisible pour tous (l'élève en premier lieu, sa famille, les personnels de l'éducation nationale, les partenaires), il est important de prévoir un outil de suivi régulièrement renseigné qui garde trace des rencontres faites, des pratiques expérimentées et des références acquises.

Cet outil n'est pas un outil d'évaluation des acquis des élèves, mais de valorisation du parcours accompli. Sa forme doit être adaptée à l'âge des enfants et elle est susceptible d'évoluer au fil de la scolarité. Il peut en effet paraître difficile de conserver un même outil durant toute la scolarité ; au minimum, l'outil devrait rester le même pour un même cycle.

En outre, cet outil doit être principalement renseigné par l'élève lui-même, afin qu'il prenne conscience de son propre parcours et qu'il participe activement lui-même à le construire.

Il peut contribuer aussi au dialogue et au lien entre l'école et la famille. Le choix de cet outil et de ses modalités d'utilisation est l'occasion d'une réflexion commune dans les écoles et les établissements scolaires et entre eux, au sein des différents conseils existants.



### 3 – Les objectifs de formation en éducation artistique et culturelle visés lors du parcours

#### 1. Grands objectifs de formation et repères de progression associés pour construire le parcours

Le tableau suivant présente les grands objectifs de formation visés durant tout le parcours pour chaque pilier de l'éducation artistique et culturelle. Ces piliers indissociables sont transcrits sous forme de verbes, du point de vue des actions de l'élève : fréquenter, pratiquer, s'approprier.

Piliers de l'éducation artistique et culturelle	Grands objectifs de formation visés tout au long du parcours d'éducation artistique et culturelle
<b>Fréquenter (Rencontres)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• cultiver sa sensibilité, sa curiosité et son plaisir à rencontrer des œuvres (3)</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• échanger avec un artiste, un créateur ou un professionnel de l'art et de la culture</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• appréhender des œuvres et des productions artistiques</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• identifier la diversité des lieux et des acteurs culturels de son territoire</li> </ul>
<b>Pratiquer (Pratiques)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• utiliser des techniques d'expression artistique adaptées à une production</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• mettre en œuvre un processus de création</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• concevoir et réaliser la présentation d'une production</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• s'intégrer dans un processus collectif</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• réfléchir sur sa pratique</li> </ul>
<b>S'approprier (Connaissances)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• exprimer une émotion esthétique et un jugement critique</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• utiliser un vocabulaire approprié à chaque domaine artistique ou culturel</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• mettre en relation différents champs de connaissances</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• mobiliser ses savoirs et ses expériences au service de la compréhension de l'œuvre</li> </ul>

Les trois tableaux qui suivent explicitent pour chaque grand objectif défini ci-dessus des repères précis par cycle d'enseignement, formulés en termes d'actions et activités de l'élève, et la progressivité du travail mené : il s'agit là d'un horizon à viser, de points de repères

souples (et non d'exigibles ou d'attendus) adaptés à l'âge et aux capacités des élèves, qui doivent permettre aux acteurs concernés d'élaborer leurs projets.

## Fréquenter (Rencontres)

Grands objectifs de formation		Repères de progression			
		Cycle 1	Cycle 2	Cycle 3	Cycle 4
<b>Fréquenter (Rencontres)</b>	<b>Cultiver sa sensibilité, sa curiosité et son plaisir à rencontrer des œuvres</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>ouverture aux émotions de différentes natures suscitées par des œuvres</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>partage de ses émotions et enrichissement de ses perceptions</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>ouverture à des esthétiques différentes et à des cultures plurielles</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>manifestation d'une familiarité avec des productions artistiques d'expressions et de cultures diverses</li> </ul>
	<b>Echanger avec un artiste, un créateur ou un professionnel de l'art et de la culture</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>accueil et écoute d'un artiste (d'un créateur) avec attention, amorce d'un premier échange</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>questionnement d'un artiste (d'un créateur) sur ses œuvres et sa démarche</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>débat avec un artiste (un créateur) et restitution des termes du débat</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>échange approfondi avec un artiste (un créateur) afin d'établir des liens entre la pratique de l'artiste et son propre travail</li> </ul>
	<b>Appréhender des œuvres et des productions artistiques</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>suivi des codes appropriés lors des rencontres artistiques et culturelles</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>intégration des codes appropriés face aux œuvres et productions artistiques rencontrées</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>adaptation de son comportement face aux œuvres et aux productions artistiques selon les circonstances de la rencontre</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>découverte personnelle (directe ou indirecte) d'œuvres et de productions artistiques de manière plus autonome</li> </ul>
	<b>Identifier la diversité des lieux et des acteurs culturels de son territoire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>reconnaissance de quelques lieux et acteurs culturels de son environnement proche</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>repérage et qualification des principaux lieux culturels de son environnement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>découverte du rôle et des missions des principaux acteurs et lieux culturels de son territoire</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>repérage de parcours de formation menant à différents métiers de l'art et de la culture, découverte de quelques grandes caractéristiques du financement et de l'économie des structures artistiques et culturelles</li> </ul>

## Pratiquer (Pratiques)

Grands objectifs de formation		Repères de progression			
		Cycle 1	Cycle 2	Cycle 3	Cycle 4
<b>Pratiquer (Pratiques)</b>	<b>Utiliser des techniques d'expression artistique adaptées à une production</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>identification et expérimentation de matériaux, d'outils et de postures dans des univers artistiques sonores, visuels et corporels</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>action sur des matériaux (plastiques, sonores, corporels, textuels, émotionnels...) et expérimentation de gestes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>exploitation de matériaux au service d'une intention</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>emploi de différentes techniques, réalisation de choix en fonction d'un projet de création</li> </ul>
	<b>Mettre en œuvre un processus de création</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>ouverture à des expériences sensibles variées</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>identification des différentes étapes d'une démarche de création</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>implication dans les différentes étapes de la démarche de création</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>prise d'initiatives, engagement, exercice de sa créativité</li> </ul>
	<b>Concevoir et réaliser la présentation d'une production</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>présentation de sa production dans un lieu</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>exploration de différentes formes de présentation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>réalisation de choix et création des dispositifs de présentation correspondants</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>présentation de sa production en tenant compte du contexte</li> </ul>
	<b>S'intégrer dans un processus collectif</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>participation à un projet collectif en respectant des règles</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>engagement dans le collectif</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>respect de l'avis des autres et formulation de propositions</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>participation aux décisions collectives et à leur mise en œuvre</li> </ul>
	<b>Réfléchir sur sa pratique</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>participation à un échange sur les propositions et les choix effectués</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>définition d'intentions de réalisation et présentation de ces intentions en termes simples</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>explication de son projet ou de sa production aux autres de manière structurée</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>exercice d'un regard critique sur sa pratique pour faire évoluer son projet</li> </ul>

## S'approprier (Connaissances)

Grands objectifs de formation		Repères de progression			
		Cycle 1	Cycle 2	Cycle 3	Cycle 4
<b>S'approprier (Connaissances)</b>	<b>Exprimer une émotion esthétique et un jugement critique</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>verbalisation de ses émotions</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>confrontation de sa perception avec celle des autres élèves</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>enrichissement de sa perception par une première analyse pour construire son jugement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>défense d'un point de vue en argumentant</li> </ul>
	<b>Comprendre et utiliser un vocabulaire approprié à chaque domaine artistique ou culturel</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>emploi d'un vocabulaire élémentaire pour parler d'une œuvre</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>appropriation des noms de différentes formes de productions artistiques</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>utilisation de quelques éléments d'un lexique adapté pour caractériser une œuvre</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>exploitation d'un lexique spécialisé pour analyser une œuvre</li> </ul>
	<b>Mettre en relation différents champs de connaissances</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>repérage des éléments communs à des œuvres</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>comparaison et rapprochement des éléments constitutifs de différentes œuvres</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>situation des œuvres du passé et du présent dans leurs contextes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>situation des œuvres du passé et du présent dans leurs contextes à partir de questionnements transversaux</li> </ul>
	<b>Mobiliser ses savoirs et ses expériences au service de la compréhension d'une œuvre</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>expression orale sur une œuvre pour la présenter</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>identification de quelques éléments caractéristiques d'une œuvre</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>mise en relation de quelques éléments constitutifs d'une œuvre avec les effets qu'elle produit</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>utilisation de ressources pertinentes pour analyser une œuvre et en déduire du sens</li> </ul>

## 2. Contribution de l'éducation artistique et culturelle au projet de formation défini par le socle commun de connaissances, de compétences et de culture

L'éducation artistique et culturelle contribue à l'acquisition d'une culture commune telle qu'elle est définie dans le socle commun de connaissances, de compétences et de culture, dans les cinq domaines de formation constitutifs du socle. Cette contribution, variable selon

les domaines, est formalisée dans le tableau suivant, mettant en regard les domaines du socle commun d'une part, et les apports de l'éducation artistique et culturelle organisée en parcours d'autre part.

Domaines du socle		Contribution de l'éducation artistique et culturelle	
<b>Les langages pour penser et communiquer</b>	<b>Comprendre, s'exprimer en utilisant la langue française à l'oral et à l'écrit</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>développement de l'expression écrite et orale, des capacités à communiquer et argumenter ; acquisition d'un vocabulaire juste et précis :</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>échanger avec un artiste ou un créateur ;</li> <li>utiliser des techniques d'expression artistique adaptées à une production ;</li> <li>exprimer une émotion esthétique et un jugement critique ;</li> <li>réfléchir sur sa pratique ;</li> <li>utiliser un vocabulaire approprié à chaque domaine artistique ou culturel.</li> </ul>
	<b>Comprendre, s'exprimer en utilisant une langue étrangère ou régionale</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>appropriation de la dimension culturelle propre aux langues étrangères ou régionales, notamment les expressions artistiques et le patrimoine :</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>mettre en relation différents champs de connaissances ;</li> <li>appréhender des œuvres et des productions artistiques.</li> </ul>
	<b>Comprendre, s'exprimer en utilisant les langages des arts et du corps</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>développement de pratiques artistiques variées, des capacités à s'exprimer et communiquer par l'art et à s'engager dans un dialogue verbal et gestuel ; découverte des particularités des langages artistiques :</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>mettre en œuvre un processus de création ;</li> <li>utiliser des techniques d'expression artistique adaptées à une production.</li> </ul>
<b>Les méthodes et outils pour apprendre</b>		<ul style="list-style-type: none"> <li>développement de l'autonomie et du goût de l'initiative, des capacités de coopérer, de travailler en équipe et de réaliser des projets :</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>s'intégrer dans un processus collectif ;</li> <li>cultiver sa sensibilité, sa curiosité et son plaisir à rencontrer des œuvres.</li> </ul>

Domaines du socle	Contribution de l'éducation artistique et culturelle	
<b>La formation de la personne et du citoyen</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• développement de la sensibilité, de la confiance en soi et du respect des autres ; des compétences en matière de réflexion critique et d'argumentation ; du sens de l'engagement et de l'initiative :</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• cultiver sa sensibilité, sa curiosité et son plaisir à rencontrer des œuvres ;</li> <li>• exprimer une émotion esthétique et un jugement critique ;</li> <li>• appréhender des œuvres et des productions artistiques ;</li> <li>• s'intégrer dans un processus collectif.</li> </ul>
<b>Les systèmes naturels et les systèmes techniques</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• développement des capacités à concevoir et créer un objet matériel, une réalisation concrète en mobilisant imagination, créativité, sens de l'esthétique, talents manuels et en sollicitant des savoirs scientifiques et techniques :</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• mettre en œuvre un processus de création ;</li> <li>• utiliser des techniques d'expression artistique adaptées à une production ;</li> <li>• concevoir et réaliser la présentation d'une production.</li> </ul>
<b>Les représentations du monde et l'activité humaine</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• acquisition de repères pour se situer dans l'espace et dans le temps, découverte des représentations par lesquelles les femmes et les hommes tentent de comprendre le monde dans lequel ils vivent, du sens et de l'intérêt de quelques grandes œuvres du patrimoine national et mondial dans les domaines de la littérature et des arts ; développement des capacités d'action et d'imagination pour créer des œuvres :</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• mobiliser ses savoirs et ses expériences au service de la compréhension de l'œuvre ;</li> <li>• mettre en relation différents champs de connaissances ;</li> <li>• exprimer une émotion esthétique et un jugement critique ;</li> <li>• mettre en œuvre un processus de création ;</li> <li>• réfléchir sur sa pratique ;</li> <li>• identifier la diversité des lieux et des acteurs culturels de son territoire.</li> </ul>

(1) [http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin\\_officiel.html?cid\\_bo=71673](http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=71673)

(2) Le guide est téléchargeable sur le site de la Direction générale de l'enseignement scolaire, Éduscol, en suivant le lien : [http://cache.media.eduscol.education.fr/file/Domaines\\_artistiques/49/9/2013\\_EAC\\_guide\\_bdef\\_287499.pdf](http://cache.media.eduscol.education.fr/file/Domaines_artistiques/49/9/2013_EAC_guide_bdef_287499.pdf)



---

- **Annexe 3 – Ressources départementales “Des Œuvres aux Maîtres”**

Fiches des Œuvres aux Maîtres – Arts plastiques à retrouver sur le site : [2EAC62](#)

---

- **Annexe 4 / Ressources complémentaires**

**Ressources départementales**

Site de ressources pédagogiques départementales

[2EAC62](#)



**Ressources dans l'académie**

Le site de la Délégation Régionale Académique pour l'Éducation Artistique et Culturelle

[DRAEAC Académie de Lille](#)

Le réseau CANOPÉ - Lille

[CANOPÉ](#)

Le site de l'Association des Conservateurs des Musées du Nord-Pas de Calais

[MUSENOR](#)

Le réseau transfrontalier d'art contemporain

[50° nord](#)

**Ressources nationales**

Le parcours d'éducation artistique et culturelle de l'élève

[éduscol / PEAC](#)

Portail national de ressources en arts plastiques

[éduscol / Arts plastiques](#)

Portail national de ressources en histoire des arts

[éduscol / Histoire des arts](#)

Les cours Lumni : l'offre éducative gratuite de l'audiovisuel public

[Lumni](#)

**Le vademecum "La chorale à l'école, au collège et au lycée" sur ÉDUSCOL :**

→ [Vade-mecum : la chorale à l'école, au collège, au lycée](#)

**Éduthèque**

→ <http://www.edutheque.fr/accueil.html>

- Ce portail est construit pour les enseignants et rassemble des ressources pédagogiques s'appuyant sur des grands établissements publics à caractère culturel et scientifique.
- Grâce à une authentification unique sur le portail Éduthèque, les enseignants accèdent à une page dédiée sur les sites des partenaires. Les ressources en ligne, téléchargeables pour une large partie, sont utilisables selon les Conditions Générales d'Utilisation (C.G.U.) pour la construction de documents dans le cadre des activités d'enseignement, notamment, à terme, via les espaces numériques de travail. Enfin, le service Éduthèque propose des C.G.U. plus lisibles facilitant le développement des usages du numérique à l'école.

## Panorama de l'art

→ <https://panoramadelart.com/>

Le site Panorama de l'Art vous ouvre grand les portes de l'Art !

Bénéficiant d'un fonds riche de plus de 550 000 images, de conférenciers spécialistes en histoire de l'art et d'un savoir-faire reconnu en édition multimédia, de GrandPalaisRmn a pour mission de favoriser l'accès aux œuvres d'art.

Aujourd'hui, l'Histoire des Arts est enseignée à l'école. Pour accompagner ce nouveau pas dans la découverte de l'art, le secrétariat général du ministère de la Culture et de la Communication et GrandPalaisRmn se sont associés pour créer un site pédagogique, accessible à tous. Que vous soyez enseignant, élève mais aussi simple curieux ou amateur éclairé, ce site s'est attaché à vous ouvrir des chemins vers les œuvres, et ce, quelles que soient vos connaissances initiales ou vos envies !

## Rmn-GP / MCC – L'Histoire par l'image

→ <https://histoire-image.org/espace-enseignants>

- L'Histoire par l'image est un site Internet qui explore l'histoire, de 1643 à 1945, à travers des œuvres d'art et des documents iconographiques : dessins, peintures, gravures, sculptures, photographies, affiches, documents d'archives et objets divers. Ceux-ci constituent des témoignages remarquables sur les grandes évolutions sociales et culturelles, politiques et économiques de la France.
- Dans l'espace Éduthèque, les enseignants peuvent télécharger plus de 1 300 des images du site en haute définition, utiles à la construction de documents pédagogiques. Le site étant par ailleurs en accès libre, les enseignants pourront également inviter leurs élèves à le consulter.
- Les œuvres et documents iconographiques font l'objet soit d'une étude simple, soit d'une étude comparative lorsqu'ils traitent d'un thème très proche. Ces études consistent en un contexte historique, une analyse de l'image, une interprétation, une bibliographie indicative, une animation multimédia incluant un commentaire pour certaines œuvres.
- Pour faciliter la recherche de l'enseignant, le site propose une recherche : thématique : politique, économie et société, culture ; chronologique ; ou par mots clés
- L'Histoire par l'image propose également sur son site des hors-séries, qui regroupent un ensemble d'œuvres autour des thématiques suivantes : Femmes ; Convaincre par l'image ; Révolution française ; Première Guerre mondiale ; Histoire de l'esclavage ; Hors-série franco-allemand (disponible en allemand)

## Site du ministère de la culture et de la communication :

→ <http://www.culturecommunication.gouv.fr/>

## culture.fr

→ <http://www.culture.fr/>

- Le portail culture.fr étend à la toile les missions cardinales du ministère de la Culture et de la Communication en permettant de rendre accessible au plus grand nombre les richesses du patrimoine culturel numérisé sur l'ensemble du territoire.
- Le site propose un point d'accès unique à quarante-quatre bases de données patrimoniales ; plus de 5 millions de documents et plus de 3,7 millions d'images via le moteur Collections ; plus de 6 millions de données de l'État-civil via Généalogie ; une sélection de 4.500 ressources éducatives riches commentées, classées selon le programme d'enseignement d'Histoire des arts ; un agenda donnant la programmation annuelle de plus de 2.000 lieux et organismes culturels et 900 festivals, soit 30.000 événements sur l'ensemble du territoire ; 900 articles publiés chaque année sur l'actualité culturelle ; plus de 5.000 termes ou expressions pour enrichir la langue française via France terme ; plus de 48 productions multimédias ; etc.

## Dis-moi dix mots

→ <http://www.dismoidixmots.culture.fr/presentation>

- opération de sensibilisation à la langue française invite chacun à jouer et à s'exprimer sous une forme littéraire ou artistique de septembre à juin.

## Ressources pour l'éducation musicale à l'école primaire



### Musique Prim

- Musique Prim est « le site ressource » pour l'éducation musicale dans le premier degré. Il permet de découvrir et de télécharger des pistes audio, des partitions et des dossiers pédagogiques. Il propose 150 œuvres de tous styles à écouter et un très riche répertoire vocal qui va de la chanson aux opéras pour enfants spécialement créés pour l'école !



### Voix, ma chorale interactive

Un portail numérique gratuit à destination des enseignants et des jeunes de 3 à 18 ans

**Un outil unique pour développer la pratique chorale, accessible à tous sur tous les supports**

Un outil pédagogique complet et innovant qui s'adresse : aux jeunes ; aux enseignants et chefs de chœur amateurs ; aux adultes et parents. Bref ! à toutes celles et ceux qui sont désireux de chanter, chanter en famille, comprendre la voix, créer un groupe vocal et de faire

**Des parcours pédagogiques types en fonction de l'utilisateur**

Concrètement, chaque élève et chaque enseignant, en fonction du niveau scolaire de sa classe et de son niveau de formation musicale, dispose de modules de découverte et d'apprentissage produits spécialement par Radio France et ses partenaires pour développer sa pratique vocale et sa direction de chorale.



### Figures de notes

- Découvrez les instruments de l'orchestre symphonique grâce aux vidéos présentées par les musiciens de l'Orchestre de Paris.



### Orchestre national de France

Fiches et dossiers pédagogiques

Afin d'accompagner la préparation de vos activités et de vos concerts, des fiches et des dossiers pédagogiques sont à votre disposition



### La plateforme des ressources numériques des opéras de France

Cette plateforme est proposée par la Réunion des Opéras de France. La rubrique parcours d'opéras propose des ressources pédagogiques suivant trois entrées : connaître, pratiquer et se former.



### Enseigner la musique

Les publications du réseau du réseau CANOPÉ pour l'éducation musicale. Développer une pratique au-tour de l'écoute, de l'interprétation et de la création à partir des œuvres patrimoniales et issues de l'actualité musicale.



Vade-mecum départemental

1<sup>er</sup> degré de mise en œuvre des 2EAC / 2024-2025

À retrouver sur : [2EAC62](#)



Version : 25/08/2024